

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

SERVICE ASUR



PRÉAMBULE

Depuis sa création en 1996, le Service d'Accompagnement Social Urgence Relogement (ASUR) fait partie intégrante du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) de Loire-Atlantique. Il est aujourd'hui rattaché à la Direction Hébergement de l'ASBL depuis 2018, et ce notamment afin de renforcer la mission de sécurisation des parcours au sein du Pôle.

Le service ASUR est un service d'accompagnement de personnes en fragilité vers un logement de droit commun, attaché au territoire du Sud de la Métropole Nantaise (Les Sorinières, Vertou, St Sébastien et Basse Goulaine) et du Vignoble au travers des différents outils que sont les logements temporaires, les logements en sous-location (logements d'insertion, baux glissants et IML) et les logements de mise en sécurité pour femmes victimes de violences. En complément, le service ASUR propose un accompagnement des personnes en difficultés et exerce dans ce cadre des mesures ASLL accès et maintien sur le territoire de Nantes Métropole.

Le service gère plus de 90 logements répartis sur le territoire et mis à disposition par les municipalités, les bailleurs sociaux et privés, qui sont à destination de personnes majeures (seules ou en couple, avec ou sans enfants) en situation de fragilité qui rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement, s'intégrer au logement ou s'y maintenir.

Le service réalise sa mission d'accompagnement au logement grâce à une équipe constituée d'un responsable, Directeur de l'Hébergement et chef de service, d'une secrétaire de l'Hébergement, de 6 référents sociaux et d'une équipe logistique (états des lieux, maintenance technique des logements).

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

DISPOSITIFS	Nombre de ménages accueillis	Nombre de personnes	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Durée moyenne d'accompagnement depuis l'entrée pour les sortants
Urgence	58	143	14	21	241 jours
Sous-location	50	141	16	16	253 jours
ASLL Accès	15	38	11	15	287 jours
ASLL Maintien	14	36	4	6	451 jours
IML	15	51	5	5	172 jours
Mise en sécurité de femmes victimes de violences	14	27	10	13	165 jours
Partenariat Bailleurs	1	1	0	1	371 jours

📖 Nombre de demandes : 195

📖 Nombre d'entretiens de préadmissions proposés : 56

📖 Nombre de ménages relogés en parc public ou privé : 45

INTRODUCTION

Après la finalisation du projet de service ASUR, et la formalisation des procédures de fonctionnement, nous avons connu des transformations depuis 2023 qui ont nécessité une adaptation du service ASUR pour structurer, améliorer la lisibilité de nos actions auprès du public accueilli et des partenaires.

En effet la refonte des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement sur la Métropole Nantaise a entraîné des changements dans notre fonctionnement. Le service ASUR a pu maintenir son nombre de logements en sous-location en répondant au marché public de la Métropole en intégrant un groupement inter-associatif composé d'Habitat Humanisme, Trajet et Solidarité Estuaire. Nous avons également mis en place les nouvelles mesures « Accès et Maintien » dans le cadre du Fond de Solidarité Logement de la Métropole avec le groupement des associations Trajet et Solidarité estuaire. Ces nouvelles modalités ajoutées aux difficultés économique de l'association avec comme conséquence un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a engendré une réorganisation, une adaptation du fonctionnement du service tout au long de l'année 2024.

Ce rapport annuel donne l'occasion à l'équipe de faire à la fois un bilan quantitatif de leurs actions, de revenir sur les temps forts du service ASUR, et de faire un bilan qualitatif de l'activité pour déterminer les perspectives.

Table des matières

PRÉAMBULE	- 2 -
QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS.....	- 3 -
INTRODUCTION	- 4 -
I. DEMANDES D'ADMISSION	- 7 -
a. Évolution annuelle des demandes (personnes avec qui il y a eu un contact) -	7 -
b. Secteur géographique	- 8 -
c. Origine du demandeur	- 8 -
d. La composition familiale	- 9 -
e. Les motifs de la demande.....	- 9 -
II. PERSONNES ACCUEILLIES EN LOGEMENTS D'URGENCE	- 10 -
a. Statistiques des entrées en logements d'urgence en 2024.....	- 10 -
b. Statistiques des présents en logements d'urgence en 2024	- 12 -
c. Statistiques des sortants de logements d'urgence en 2024	- 15 -
III. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN SOUS-LOCATION	- 18 -
a. État des logements.....	- 19 -
b. Statistique des entrées en sous-location en 2024.....	- 21 -
c. Statistique des présents en sous-location en 2024.....	- 22 -
d. Statistiques des sortants de sous-locations en 2024.....	- 26 -
e. Commentaires.....	- 27 -
IV. MESURES ASLL ACCÈS ET MAINTIEN	- 28 -
a. Mesures ASLL Accès.....	- 28 -

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

b.	Mesures ASLL Maintien	- 32 -
V.	FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES MISES EN SECURITÉ	- 36 -
a.	Données chiffrées par dispositifs	- 37 -
b.	Données chiffrées tous dispositifs confondus	- 38 -
VI.	L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)	- 40 -
a.	Statistiques des entrants 2024	- 40 -
b.	Statistiques des présents 2024	- 41 -
c.	Statistique des sortants d'IML en 2024	- 43 -
VII.	CONCLUSION	- 44 -
VIII.	PERSPECTIVES 2025	- 45 -

I. DEMANDES D'ADMISSION

a. Évolution annuelle des demandes (personnes avec qui il y a eu un contact)

Nous avons enregistré 195 demandes en 2024, contre 219 en 2023. Soit une diminution de 10,9 %. Cette baisse peut provenir de la cessation du traitement des appels, avec un report des demandes à faire via les AS, EDS, CCAS, etc.

- Nombre d'entretiens fixés en 2024 : 56 (contre 55 en 2023, soit une stabilité) dont 46 ménages reçus (soit près de 1 par semaine)
- Nombre de ménages admis en 2024 : 38 (contre 39 en 2023).

Statut des ménages suite à la proposition de pré admission

Statut des ménages - 2024	Nombre de ménages	Pourcentages
Ménages absents	1	1,7 %
Ménages réorientés	3	5,1%
Ménages admis	38	64,4%
Demandes annulées par le service	4	6,8%
Demandes annulées par la personne	13	22,0%
Total	59	100%

Remarque : Ils cumulent pour certains, plusieurs statuts

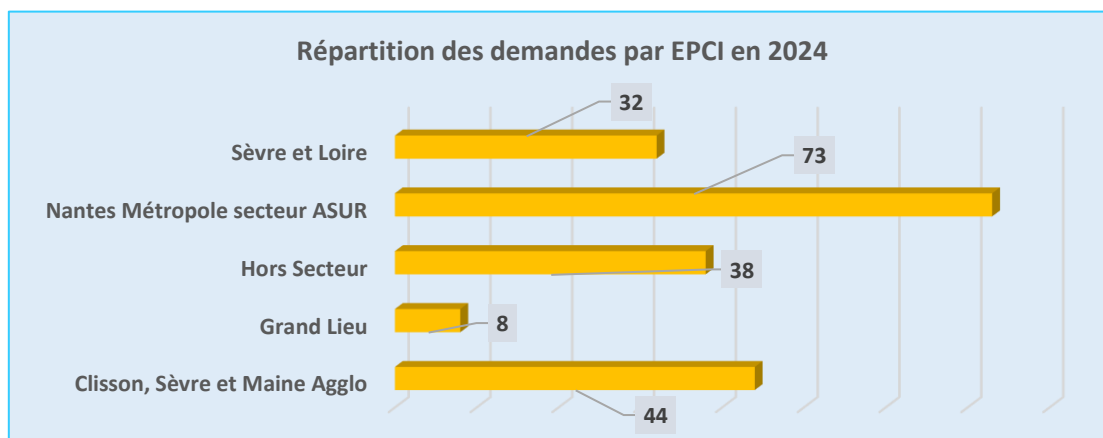
Parmi les 56 entretiens de pré admissions proposés, il y a donc 45,6 % de ces rendez-vous qui n'ont pas abouti vers une admission. Parmi eux, 18 ménages, ont été :

- Soit réorientés par le service,
- Soit annulés par le service pour absence au rendez-vous
- Soit annulés par la personne elle-même

La différence entre le nombre de demandes par contacts téléphoniques (195) et le nombre de préadmissions (56) provient de plusieurs faits :

- Appels téléphoniques pour avoir une simple information (personne concernée, tiers ou partenaire)
- Appels téléphoniques avec demande, mais la personne se situe en dehors du secteur d'intervention ASUR
- De l'absence de place, ou d'absence de libération de logement dans un temps court. En effet, le service ne reçoit pas les ménages s'il n'y a pas de logements disponibles immédiatement ou dans un délai de moins de deux mois.

b. Secteur géographique



Les demandes Hors secteur sont passées de 73 en 2023 à 38 en 2024.

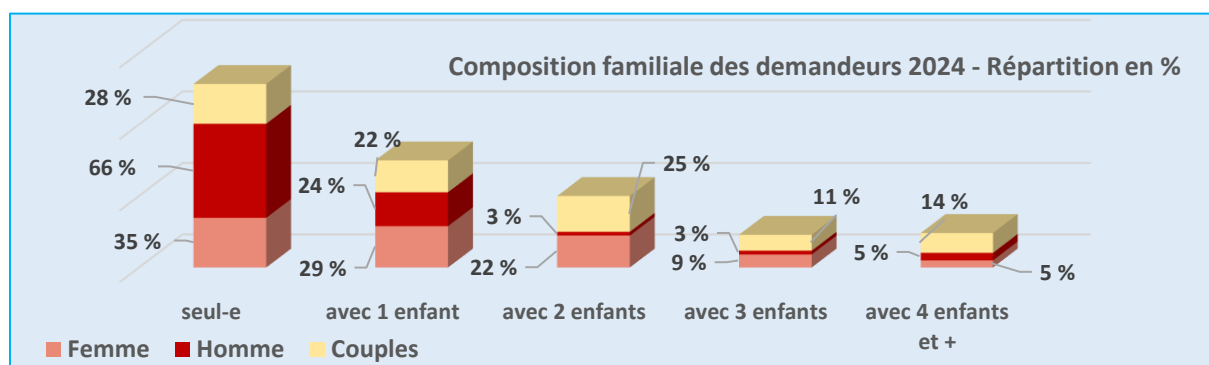
Nous constatons que sur le secteur de Nantes Métropole, nous sommes fréquemment sollicités par les villes de Vertou, Les Sorinières, Saint Sébastien sur Loire et Basse-Goulaine afin de les aider à résoudre des situations complexes qui relèveraient du SIAO. Sur ce point précis, nous soulignons l'importance de maintenir notre parc de logements d'urgence sur ce territoire du fait du partenariat efficient pour répondre aux besoins des ménages.

c. Origine du demandeur

Les orienteurs des demandes - 2024	Nombre de demandes	Pourcentages
ASBL autres services	6	3,1%
Autres Associations	5	2,6%
Autres services médicaux sociaux	4	2,1%
Bailleur	1	0,5%
CCAS (Mairie)	71	36,4%
CMS/EDS/AS	51	26,2%
Gendarmerie	1	0,5%
Intéressé (Internet, cherché par soi-même)	20	10,3%
Mission locale	1	0,5%
NM ACCES MAINTIEN	3	1,5%
SFLA	3	1,5%
SIAO	10	5,1%
SOLIBUS	3	1,5%
Tiers	16	8,2%
Total	195	100 %

On constate que 62,6 % des demandes de logements d'urgence proviennent des C.C.A.S et E.D.S. (contre 59,3% en 2023).

d. La composition familiale



Nous remarquons que la plupart des demandes que nous recevons, émanent essentiellement de personnes seules et de familles monoparentales. Le cumul de ces deux catégories représente 81,5 % des personnes qui sont entrées en contact avec le service ASUR en 2024.

Les femmes seules et/ou avec enfants représentent 62 % de nos demandes. Tandis que les hommes seuls et/ou avec enfants représentent 19,5 % des demandes.

e. Les motifs de la demande

Motifs des demandes enregistrées - 2024	Nombre de demandes	Pourcentages
Le 115	1	0,5%
Autre	3	1,5%
Chez un tiers	60	30,8%
Expulsion du logement	14	7,2%
Hébergement précaire, Rue, Caravane, Tente, Voiture	35	17,9%
Hôpital	1	0,5%
Logement inadapté	2	1,0%
Logement inadapté ou insalubre	9	4,6%
Mesure ASLL ACCES	3	1,5%
Préavis donné par le propriétaire	5	2,6%
Rupture conjugale	25	12,8%
Rupture familiale	3	1,5%
Sortie d'hébergement par une structure	9	4,6%
Vente de la maison	1	0,5%
Violences conjugales	24	12,3%
Total	195	100 %

30,8 % des demandeurs sont hébergés chez des tiers et 17,9 % sont sans logement en (hébergement précaire, tente, caravane, rue...).

La rupture conjugale représente un des motifs principaux des demandes de logements (25,1 %) auprès du service ASUR, soit 12,8 % de séparation sans violence et 12,3 % (contre 8,2 % en 2023, donc en augmentation) de séparation avec violences conjugales.

II. PERSONNES ACCUEILLIES EN LOGEMENTS D'URGENCE

Les 43 logements temporaires sur 2024, bénéficient de l'ALT (Allocation Logement Temporaire) pour le financement des logements et l'accompagnement vers et dans le logement, financé par le biais de mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) du Fond de Solidarité Logement, pour une durée maximum de 16 mois ou 18 mois en fonction du territoire. Les demandes d'hébergement doivent être faites par les personnes concernées directement auprès du service.

a. Statistiques des entrées en logements d'urgence en 2024

Nous avons admis 21 ménages en 2024 soit 47 personnes enfants compris.

→ La composition familiale des entrants en logement d'urgence

Composition familiale des entrants - 2024	Secteur d'hébergement		Répartition en %	
	NM*	V*1	NM	V
Couple	1	1	7,1%	14,3%
Couple + 1	0	0	0,0%	0,0%
Couple + 2	2	0	14,3%	0,0%
Femme + 1	1	1	7,1%	14,3%
Femme + 2	2	1	14,3%	14,3%
Femme + 4 ou +	0	1	0,0%	14,3%
Femme seule	3	2	21,4%	28,6%
Homme + 1	1	0	7,1%	0,0%
Homme +4 ou +	1	0	7,1%	0,0%
Homme seul	3	1	21,4%	14,3%
Total	14	7	100%	100%

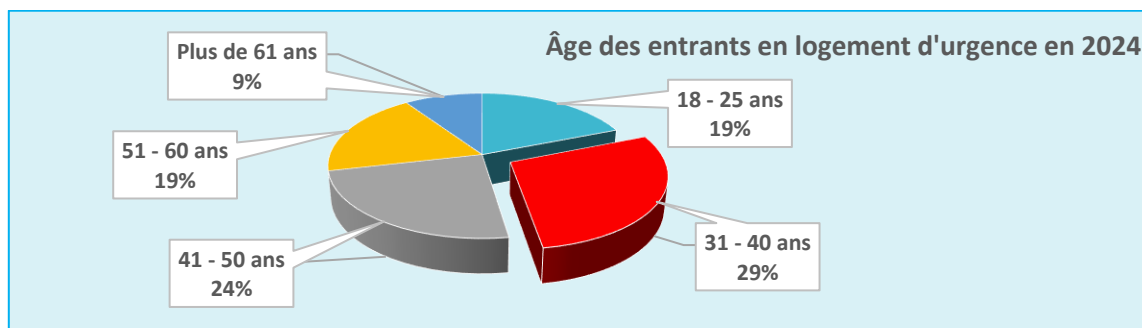
Sur le total des deux territoires, les ménages entrés en logements d'urgence sont pour **38 % des familles monoparentales et 42,8 % des personnes isolées** (contre 20 % en 2023, soit un chiffre en forte augmentation).

¹ *NM : secteur Nantes Métropole et V : secteur Vignoble

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ Les tranches d'âges



→ Les ressources à l'entrée

Ressource principale/situation professionnelle à l'entrée en logement d'urgence - 2024	Secteur d'hébergements		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	3	1	21,4%	14,3%
Allocations Chômage	1	0	7,1%	0,0%
Indemnités journalières	1	0	7,1%	0,0%
Prestations familiales	2	1	14,3%	14,3%
Retraite	1	0	7,1%	0,0%
RSA	3	1	21,4%	14,3%
Salarié temps partiel	0	1	0,0%	14,3%
Salarié temps plein	2	3	14,3%	42,9%
Sans ressource	1	0	7,1%	0,0%
Total	14	7	100%	100%

→ Les motifs d'entrée

Motif d'entrée en logement d'urgence - 2024	Secteur d'hébergements		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	6	2	42,9%	28,6%
Expulsion du logement	1	1	7,1%	14,3%
Hébergement précaire	1	0	7,1%	0,0%
Rue	1	1	7,1%	14,3%
Rupture conjugale	1	1	7,1%	14,3%
Sortie d'hébergement	1	0	7,1%	0,0%
Violences conjugales	3	1	21,4%	14,3%
Logement inadapté	0	1	0,0%	14,3%
Total	14	7	100%	100%

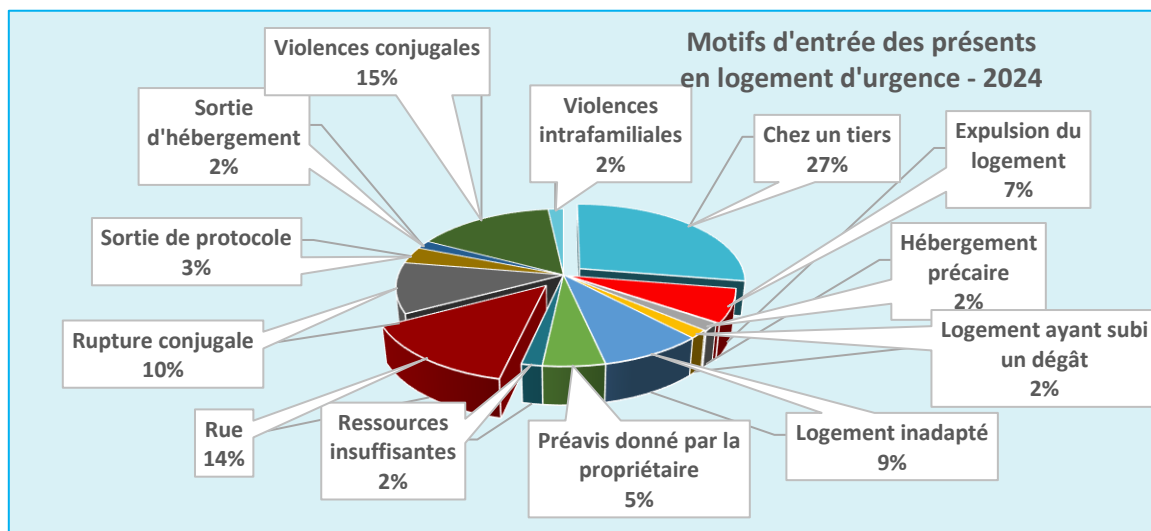
Sur l'ensemble des deux territoires, pour **28 % des ménages admis en 2024, le motif d'entrée est en lien avec, soit une rupture conjugale et/ou des violences conjugales**, et, pour **38 %**

(26,7 % en 2023) le motif d'entrée est « hébergé chez un tiers » ; ceci constitue les motifs les plus importants. On retrouve aussi cela pour les ménages présents.

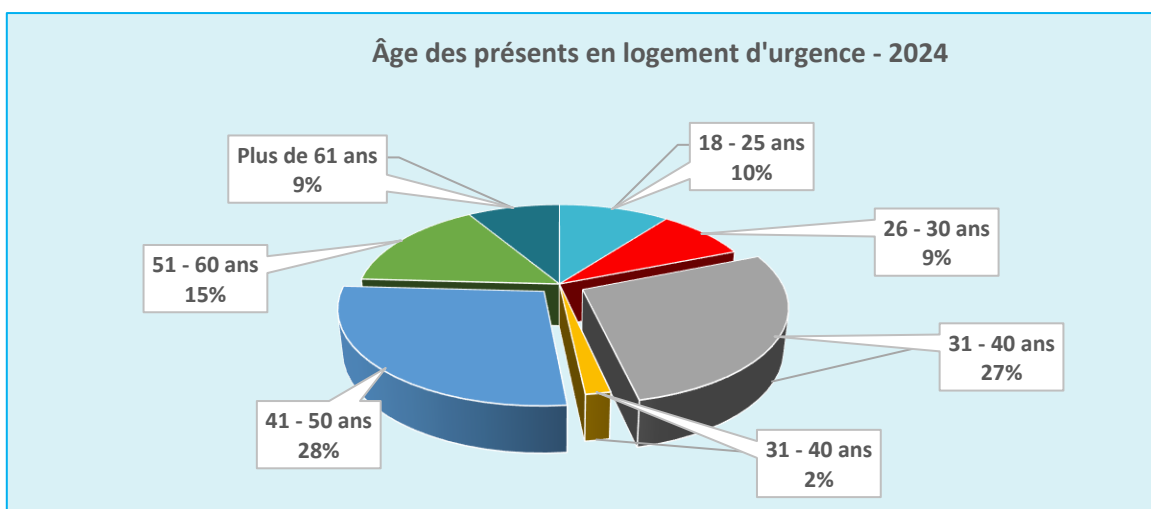
b. Statistiques des présents en logements d'urgence en 2024

Nous avons hébergé 58 ménages en 2024 (contre 63 en 2024) **soit 143 personnes** hébergées enfants compris (contre 163 en 2023). Le service dispose au 31/12/2024 de 39 logements d'urgence (contre 41 en 2023).

Les motifs d'entrée des personnes présentes en logement d'urgence en 2024



→ Âge des personnes présentes en logements d'urgence en 2024



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ **Situation des ménages présents en logement d'urgence en 2024, avant intervention du service**

Situation du ménage avant l'intervention du service - 2024	Secteur d'hébergement		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Domicile conjugal	3	2	12,0%	6,3%
Hébergement ASBL autres services	1	0	4,0%	0,0%
Hébergement chez des tiers	12	11	48,0%	34,4%
Hébergement précaire	1	1	4,0%	3,1%
HLM	0	0	0,0%	0,0%
Logement de fortune, caravane	1	1	4,0%	3,1%
Logement privé	2	9	8,0%	28,1%
Logement protocole	2	2	8,0%	6,3%
Résidence hôtelière	0	1	0,0%	3,1%
Rue	3	5	12,0%	15,6%
Total	25	32	100%	100%

→ **Les communes d'origine des ménages présents en logement d'urgence en 2024, par EPCI :**

 **Sèvre et Loire**

EPCI Sèvre et Loire - 2024		
Commune d'origine	Nombre de ménages	Pourcentages
La Chapelle Heulin	1	7,7%
La Regrippière	1	7,7%
La Remaudière	1	7,7%
Le Landreau	1	7,7%
Le Loroux-Bottereau	7	53,8%
Saint-Julien de Concelles	1	7,7%
Vallet	1	7,7%
Total général	13	100%

 **Clisson Sèvre et Maine Agglomération**

EPCI Clisson, Sèvre et Maine Agglo - 2024		
Commune d'origine	Nombre de ménages	Pourcentages
Aigrefeuille-sur-Maine	3	18,8%
Clisson	4	25,0%
Gorges	1	6,3%
Haute-Goulaine	2	12,5%
La Planche	2	12,5%
Maisdon-sur-Sèvre	1	6,3%
Saint-Lumine de Clisson	2	12,5%
Vieilleville	1	6,3%
Total	16	100%

 Nantes Métropole secteur ASur

Communauté de Communes Nantes Métropole secteur ASUR - 2024		
Commune d'origine	Nombre de ménages	Pourcentages
Basse-Goulaine	1	4,0%
Les Sorinières	8	32,0%
Saint-Sébastien	9	36,0%
Vertou	7	28,0%
Total	25	100%

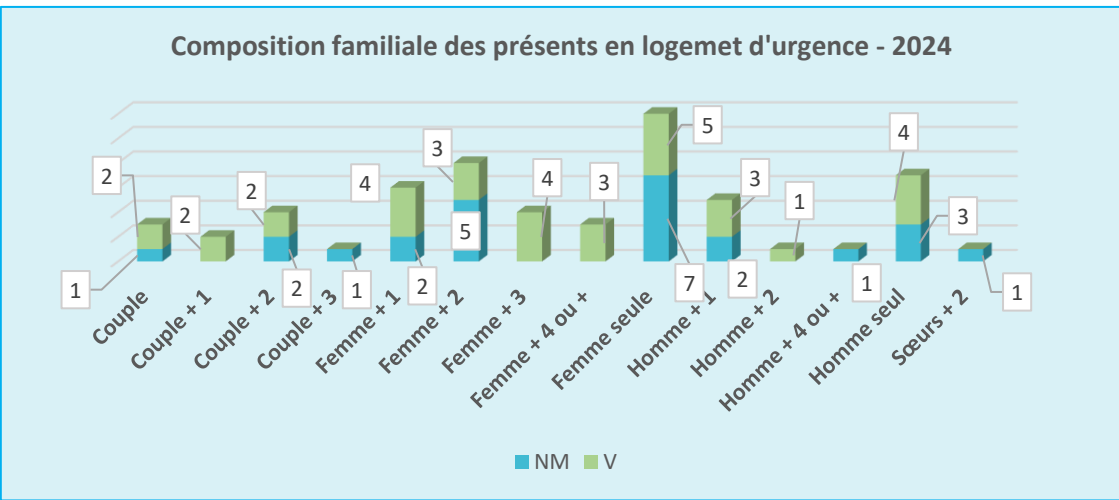
 Grand lieu

EPCI Grand Lieu - 2024		
Commune d'origine	Nombre de ménages	Pourcentages
Le Bignon	2	100,0%
Total	2	100%

 Récapitulatif par EPCI

EPCI liées à l'origine des ménages présents en logements d'urgence - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	15	25,9%
Grand Lieu	2	3,4%
Hors Secteur	2	3,4%
Nantes Métropole secteur ASUR	26	44,8%
Sèvre et Loire	13	22,4%
Total	58	100%

→ Composition familiale des ménages présents en logements d'urgence en 2024



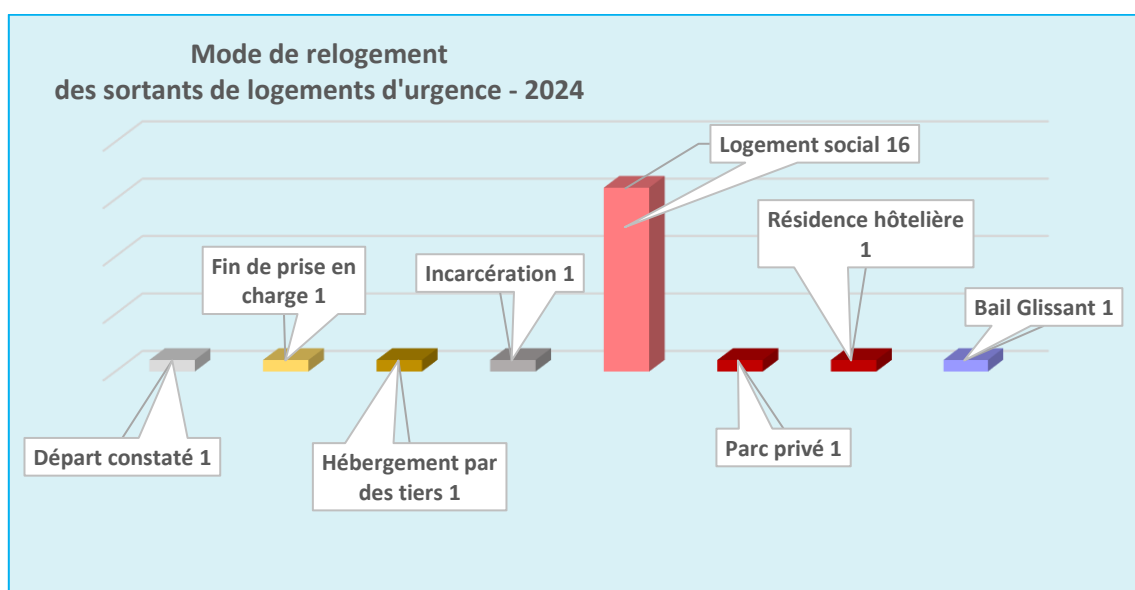
c. Statistiques des sortants de logements d'urgence en 2024

→ Durée de séjour des sortants de logements d'urgence - 2024

Durée du séjour total par tranches	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Jusqu'à 1 mois	0	1	0,0%	8,3%
De 1 à 3 mois	1	1	9,1%	8,3%
De 3 à 6 mois	2	1	18,2%	8,3%
De 6 à 9 mois	0	1	0,0%	8,3%
De 9 à 12 mois	1	0	9,1%	0,0%
De 12 à 15 mois	2	2	18,2%	16,7%
De 15 à 18 mois	1	2	9,1%	16,7%
De 18 à 21 mois	1	2	9,1%	16,7%
Plus de 21 mois	3	2	27,3	16,7%
Total	11	12	100%	100%

Sur 23 ménages sortis en 2024, la durée moyenne de séjour est de 448,5 jours soit 16 mois 8 jours. Cette durée de séjour est en augmentation par rapport à 2023 (13 mois et 2 jours). Ceci est en lien avec le manque de logements sociaux adaptés sur le territoire. Toutefois, cette durée s'avère parfois nécessaire à la résolution des difficultés sociales rencontrées par les ménages. Le partenariat efficace avec les communes, les communautés de communes ou agglomération et les organismes HLM permet de continuer à avoir des sorties positives. Le recours systématique à la contingence préfecture, lorsque les situations le permettent, favorise le relogement des usagers de notre service.

→ Mode de relogement des sortants de logement d'urgence en 2024



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ Ressources à la sortie

Ressource principale à la sortie de logement d'urgence en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	1	2	9,1%	16,7%
Allocations Chômage	3	1	27,3%	8,3%
En formation	0	0	0,0%	0,0%
Indemnités journalières	1	0	9,1%	0,0%
Retraite	0	1	0,0%	8,3%
RSA	4	0	36,4%	0,0%
Salarié temps partiel	1	4	9,1%	33,3%
Salarié temps plein	1	4	9,1%	33,3%
Total	11	12	100%	100%

Ressource secondaire à la sortie de logement d'urgence en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	1	0	9,1%	0,0%
Pas de ressources secondaire	4	6	36,4%	50,0%
Assurance - Prévoyance	1	0	9,1%	0,0%
Prestation familiales	1	3	9,1%	25,0%
Pension alimentaire	1	0	9,1%	0,0%
Prime d'activité	0	1	0,0%	8,3%
En formation	0	1	0,0%	8,3%
RSA	2	0	18,2%	0,0%
Salarié temps partiel	1	1	9,1%	8,3%
Total	11	12	100%	100%

Commentaires / Perspectives

Le relogement s'effectue essentiellement sur le parc social et cela pour 94% des cas en 2024 (67 % en 2023). La demande de contingence Préfecture, effectuée systématiquement par les référents sociaux, au mieux dans les 6 premiers mois suivant l'entrée des usagers, favorise les relogements sur le parc social, tout comme le partenariat avec les services logements des mairies, pour lesquelles nous effectuons des demandes de contingence Mairie. Néanmoins, la pénurie de logement de type 2 et de type 4 sur notre secteur géographique complique le relogement des personnes isolées et des familles.

La gestion de notre parc de logements d'urgence est effectuée dans un contexte de cohérence territoriale. Les intercommunalités qui ont opté pour la compétence logement, ont contribué à une cohérence des zones concernées et à une harmonisation des pratiques. Le partenariat intercommunal est formalisé par des conventions notamment avec la communauté de communes Sèvre et Loire et la communauté de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération. Un

travail avec les intercommunalités est en cours concernant les logements énergivores à rénover ou à remplacer. Nous avons logé 58 ménages dans 43 logements d'urgence et relogés 17 ménages.

→ **Les principales difficultés rencontrées par les ménages présents, hébergés en logement d'urgence en 2024 :**

Le service ASUR est de plus en plus confronté à des situations complexes avec les ménages hébergés en logement d'urgence.

Certains ménages peuvent cumuler des difficultés que nous avons répertoriées dans le tableau qui suit.

Principale difficulté rencontrée durant l'accompagnement en logement d'urgence - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Absence de divorce (séparation) ou lenteur des procédures	4	4	16,0%	12,1%
Absence de proposition HLM	1	3	4,0%	9,1%
Difficultés d'accès à l'emploi	2	0	8,0%	0,0%
Difficultés de compréhension de la langue	2	0	8,0%	0,0%
Difficultés de gestion administrative et financière	9	11	36,0%	33,3%
Difficultés de gestion de la vie quotidienne	1	0	4,0%	0,0%
Difficultés liées à la situation de FVV	1	3	4,0%	9,1%
Manque ou retard document administratif	1	3	4,0%	9,1%
Non adhésion à l'accompagnement social	0	1	0,0%	3,0%
Problème de santé physique	2	4	8,0%	12,1%
Problème santé psychique	1	2	4,0%	6,1%
Problèmes de voisinage	1	0	4,0%	0,0%
Ressources insuffisantes	0	2	0,0%	6,1%
Total	25	33	100%	100%

On observe que les ménages accompagnés en logement d'urgence **rencontrent pour 33,3 % d'entre eux des difficultés dans la gestion administrative et financière. Ensuite viennent, les difficultés liées à la santé** (12,12 % pour la santé physique et 6 % pour la santé psychique), situation de femme victime de violence, qui représentent 9,09 % (contre 17,7% en 2023).

Le partenariat

Santé : Le partenariat avec les hôpitaux publics Daumezon et Saint Jacques pour permettre aux ménages hébergés en logement d'urgence de pouvoir consulter un psychologue dans le cadre de permanences réalisées dans nos locaux.

Territorial : Des conventions avec les communes et les intercommunalités sont signées. L'association héberge les ménages en difficultés. Les communes soutiennent les relogements sur leur parc social, même si le parc social est peu important par rapport aux besoins de la population. Les relogements peuvent se faire également sur la métropole.

Des bilans annuels sont réalisés auprès des élus lors des commissions sociales intercommunales, afin de rendre compte de notre activité et dans l'objectif de remonter les besoins et de partager le diagnostic social territorial. Le service ASUR a participé à plusieurs analyses des besoins sociaux menés par les communes du territoire.

III. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN SOUS-LOCATION

Au sein de notre service, la sous location regroupe 2 types de logements proposés : les logements d'insertion et les baux glissants.

Les logements en sous-location sont des logements loués par l'association à des bailleurs sociaux ou privés.

Le service réalise un système de transfert de bail afin de permettre aux ménages l'accès au logement. Ils sont en premier lieu sous-locataires de l'Association puis deviennent locataires du logement qu'ils occupent.

Le bail glissant permet de travailler le parcours d'insertion sur le territoire choisi par le ménage. Cela demande d'anticiper les départs auprès des bailleurs pour capter de nouveaux logements en sous-location, afin d'éviter une baisse d'activité ; ce qui n'est pas toujours réalisable.

Le service gère également un parc de logements d'insertion, qui sont des logements temporaires, loués meublés.

Quel que soit le type de logement, il permet l'ouverture de droit à l'aide au logement au titre de la personne. Les sous-locations (en transfert de bail et logements d'insertion) peuvent s'effectuer sur tout le département sans limite de secteur. La durée maximum de financement de la mesure d'accompagnement par le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est de 24 mois.

Sur le territoire de Nantes Métropole, le service ASUR a intégré le groupement inter-associatif de sous-location pour un lot de 90 logements, avec les associations Trajet, Solidarité Estuaire et Habitat & Humanisme, qui en porte la coordination.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

a. État des logements

→ Au 31/12/2024

Au 31/12/2024, nous disposons de 29 logements en sous-location : 6 logements dont nous sommes propriétaires, 20 logements sociaux, 2 logements communaux et 1 logement privé (association diocésaine).

Type de logement	Dispositif	Commune
Vignoble		
1 Studio	Insertion	LA HAIE FOUASSIERE
1 T1	Insertion	LA HAIE FOUASSIERE
1 T2	Insertion	LE LOROUX BOTTEREAU
1 T2	Insertion	VIEILLEVIGNE
2 T3	Insertion	LA PLANCHE
1 T4	Insertion	VALLET
1 T1	Bail Glissant	CLISSON
1 T3	Bail Glissant	CLISSON
1 T4	Bail Glissant	AIGREFEUILLE SUR MAINE
1 T4	Bail Glissant	DIVATTE SUR LOIRE
1 T4	Bail Glissant	LE BIGNON
Nantes Métropole		
4 T2	Insertion	ST SEBASTIEN SUR LOIRE
1 T2	Insertion	REZE
1 T3	Insertion	ST SEBASTIEN SUR LOIRE
1 T3	Insertion	VERTOU
1 T4	Insertion	VERTOU
1 T1	Bail Glissant	NANTES
2 T3	Bail Glissant	NANTES
1 T3	Bail Glissant	ST SEBASTIEN SUR LOIRE
2 T3	Bail Glissant	VERTOU
1 T4	Bail Glissant	LES SORINIÈRES
1 T4	Bail Glissant	NANTES
1 T4	Bail Glissant	ST SEBASTIEN SUR LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ En cours d'année

Adresse	Commune	Dispositif	Date de début de bail	Date de résiliation du bail
Bail Glissant (16 logements NM secteur ASUR et 5 logements Vignoble)				
1 rue des Charmes	DIVATTE SUR LOIRE	Bail Glissant	11/09/2023	
4 rue Suzanne Lenglen	CLISSON	Bail Glissant	26/08/2021	
6 rue Suzanne Lenglen	CLISSON	Bail Glissant	09/08/2022	
8 rue des Mésanges	LE BIGNON	Bail Glissant	25/03/2024	
9 bis avenue de la Maine	AIGREFEUILLE SUR MAINE	Bail Glissant	18/11/2022	
1 rue Jeanne Le Boyer	VERTOU	Bail Glissant	20/08/2024	
10 avenue de Josselin	NANTES	Bail Glissant	28/06/2020	
19 rue du Languedoc	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Bail Glissant	11/08/2020	
20 rue de la Compagnie Paris-Orléans	VERTOU	Bail Glissant	01/08/2024	
21 route de Carquefou (Apt A107 - Résidence Nina Verde)	NANTES	Bail Glissant	14/04/2023	01/10/2024
22 rue des Champs Thébaud	LA MONTAGNE	Bail Glissant	05/08/2023	14/10/2024
23 route de Nantes	LES SORINIÈRES	Bail Glissant	12/10/2023	
25 rue de Crucy	NANTES	Bail Glissant	07/11/2024	
265 bis route de Clisson	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Bail Glissant	01/03/2024	
3 avenue Agrippa d'Aubigné (Apt 353)	NANTES	Bail Glissant	21/02/2018	
3 rue des Sables d'Olonnes	NANTES	Bail Glissant	01/10/2023	
41 rue de la Rivetterie	NANTES	Bail Glissant	09/10/2023	Passage sur HUDA
5 allée Yves Cosson	NANTES	Bail Glissant	10/12/2021	
74 route de Saint-Sébastien	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Bail Glissant	26/05/2023	11/05/2024
83 rue Louis Pasteur (Apt 304)	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Bail Glissant	30/08/2022	03/04/2024
9 rue Louise Michel	LES SORINIÈRES	Bail Glissant	06/05/2022	04/04/2024
Insertion (12 logements NM secteur ASUR et 7 logements Vignoble)				
13 rue de Chantemerle	VALLET	Insertion	21/05/2021	
19 route de Nantes	LA PLANCHE	Insertion	01/10/2016	
2 bis rue de la Gare /2 rue de l'Étang	LA HAIE FOUASSIERE	Insertion	11/07/2019	
2 rue de l'Étang	LA HAIE FOUASSIERE	Insertion	11/07/2019	
3 bis place de la Mairie	LA PLANCHE	Insertion	01/02/2016	
3 impasse Rémi Belleau	LE LOROUX BOTTEREAU	Insertion	17/03/2021	
4 impasse Amiral Courbet	VIEILLEVIGNE	Insertion	14/10/2022	
1 rue de l'Île de Sein	NANTES	Insertion	03/10/2023	10/14/2024
12 rue Alain Colas	NANTES	Insertion	01/09/2020	13/03/2024
237 route de Clisson	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Insertion	01/02/2023	
310 route de Clisson	VERTOU	Insertion	28/07/2016	
32 rue du Chapeau Berger (Apt 223)	VERTOU	Insertion	18/01/2018	
6 rue de l'Ouche Colin	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Insertion	29/02/2022	Passage en dispositif IML
73 route de Nantes	VERTOU	Insertion	18/04/2022	Passage en dispositif IML
9 rue de la Grande Ourse	REZE	Insertion	31/10/2002	
93 rue des Plantes - Apt 1	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes - Apt 2	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes - Apt 3	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes - Apt 4	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Insertion	01/11/2010	

En cours d'année 2024, sur les **6 ménages sortis de baux glissant** :

- **5 ménages sont devenus locataires en titre du logement qu'ils occupaient**
- 1 ménage est parti en "Départ constaté"

Par ailleurs, **le service a capté 4 nouveaux logements**, tous en bail glissant sur Nantes Métropole.

b. Statistique des entrées en sous-location en 2024

Le service a comptabilisé 16 entrées en sous-location en 2024 (contre 19 en 2023).

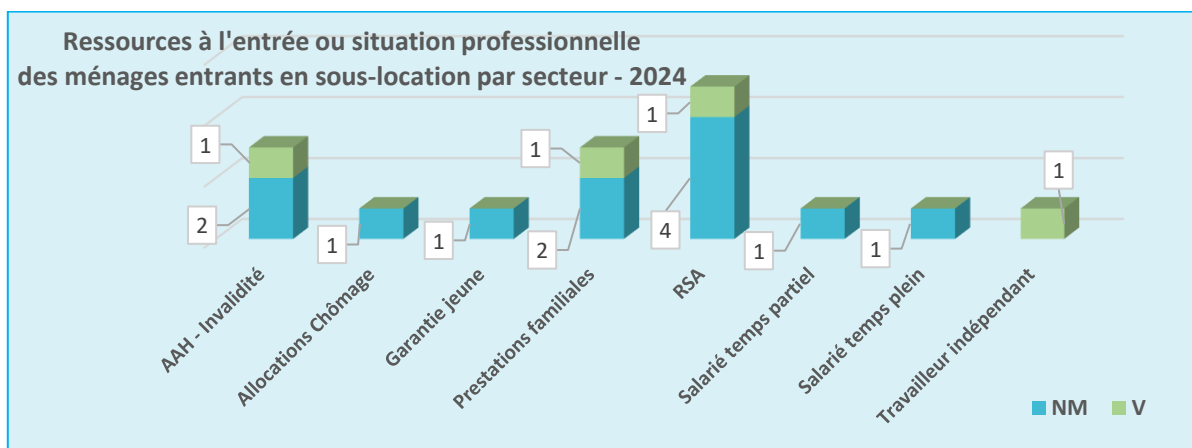
→ La composition familiale

Composition familiale des entrants en sous-location - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Couple	1	0	8,3%	0,0%
Couple + 2	1	0	8,3%	0,0%
Couple + 4 ou +	1	0	8,3%	0,0%
Femme + 1	4	0	33,3%	0,0%
Femme + 2	2	1	16,7%	25,0%
Femme + 4 ou +	0	1	0,0%	25,0%
Femme seule	1	1	8,3%	25,0%
Homme + 1	1	0	8,3%	0,0%
Homme + 2	1	0	8,3%	0,0%
Homme seul	0	1	0,0%	25,0%
Total	12	4	100%	100%

→ Les tranches d'âge

Tranche d'âge des entrants en sous-location - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
18 - 25 ans	2	0	16,7%	0,0%
26 - 30 ans	2	0	16,7%	0,0%
31 - 40 ans	2	0	16,7%	0,0%
41 - 50 ans	5	3	41,7%	75,0%
51 - 60 ans	1	1	8,3%	25,0%
Total	12	4	100%	100%

→ Les ressources à l'entrée



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

Les motifs d'entrée

Motif d'entrée des entrants en sous-location - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	1	1	8,3%	25,0%
Expulsion du logement	1	0	8,3%	0,0%
Expulsion du logement	0	2	0,0%	50,0%
Hébergement précaire	0	0	0,0%	0,0%
Logement inadapté	3	0	25,0%	0,0%
Rupture familiale	1	0	8,3%	0,0%
Sortie de logement d'urgence	1	1	8,3%	25,0%
Sortie de protocole	1	0	8,3%	0,0%
Sortie d'hébergement	4	0	33,3%	0,0%
Total	12	4	100%	100%

C. Statistique des présents en sous-location en 2024

Le service ASUR a accueilli 50 ménages en sous-location en 2024 (contre 42 en 2023).

Les motifs d'entrée des présents en sous-location en 2024

Motif d'entrée des présents en sous-location - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	2	2	5,7%	13,3%
Expulsion du logement	5	2	14,3%	13,3%
Hébergement précaire	2	1	5,7%	6,7%
Logement inadapté	5	2	14,3%	13,3%
Préavis donné par la propriétaire	1	1	2,9%	6,7%
Ressources insuffisantes	2	1	5,7%	6,7%
Rue	2	1	5,7%	6,7%
Rupture conjugale	1	1	2,9%	6,7%
Rupture familiale	1	0	2,9%	0,0%
Situation administrative bloquée	0	1	0,0%	6,7%
Sortie de logement d'urgence	4	2	11,4%	13,3%
Sortie de protocole	2	0	5,7%	0,0%
Sortie d'hébergement	8	0	22,9%	0,0%
Violences conjugales	0	1	0,0%	6,7%
Total	35	15	100%	100%

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

Les communes d'origine

Sèvre et Maine Agglomération

EPCI Sèvre et Maine Agglomération - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Aigrefeuille-sur-Maine	1	12,5%
Château Thébaud	2	25,0%
Clisson	2	25,0%
Haute-Goulaine	1	12,5%
La Planche	1	12,5%
Vieillevigne	1	12,5%
Total	8	100%

Sèvre et Loire

EPCI Sèvre et Loire -2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Divatte-sur-Loire	1	20,0%
Le Loroux-Bottereau	2	40,0%
Saint-Julien de Concelles	1	20,0%
Vallet	1	20,0%
Total	5	100%

Grand Lieu

EPCI Grand Lieu - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Geneston	2	66,7%
Le Bignon	1	33,3%
Total	3	100%

Nantes Métropole secteur Asur

Nantes Métropole Secteur Asur - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Les Sorinières	3	18,8%
Nantes	1	6,3%
Rezé	1	6,3%
Saint-Sébastien	9	56,3%
Vertou	2	12,5%
Total	16	100%

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

Hors secteur

Hors secteur - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Autre Département	1	5,6%
Bouguenais	1	5,6%
Carquefou	1	5,6%
La Chapelle sur Erdre	1	5,6%
La Montagne	1	5,6%
Nantes	9	50,0%
Rezé	2	11,1%
Sainte-Luce sur Loire	1	5,6%
Sainte-Lumine de Clisson	1	5,6%
Total	18	100%

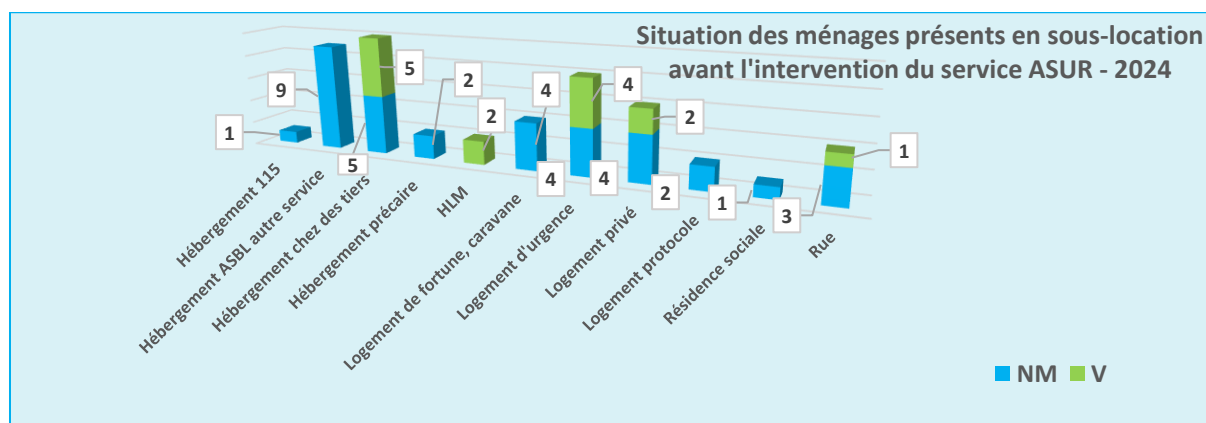
Récapitulatif par EPCI

EPCI liées à l'origine des ménages présents en sous-location - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	8	16%
Grand Lieu	3	6%
Hors Secteur	18	36%
Nantes Métropole secteur ASUR	16	32%
Sèvre et Loire	5	10%
Total	50	100%

Suite à la mise en place du Marché public sur Nantes Métropole, les ménages nous sont orientés par le FSL métropolitain et peuvent provenir de n'importe quelle commune de la Métropole.

Cependant, nous conservons l'indicateur Hors secteur pour les ménages ne provenant pas du Sud Est de la Métropole, puisque nous gardons cette spécificité territoriale au sein du groupement inter-associatif et que nous bénéficions d'un partenariat fort avec les communes de Saint-Sébastien-sur-Loire, Les Sorinières, Vertou et Basse-Goulaine.

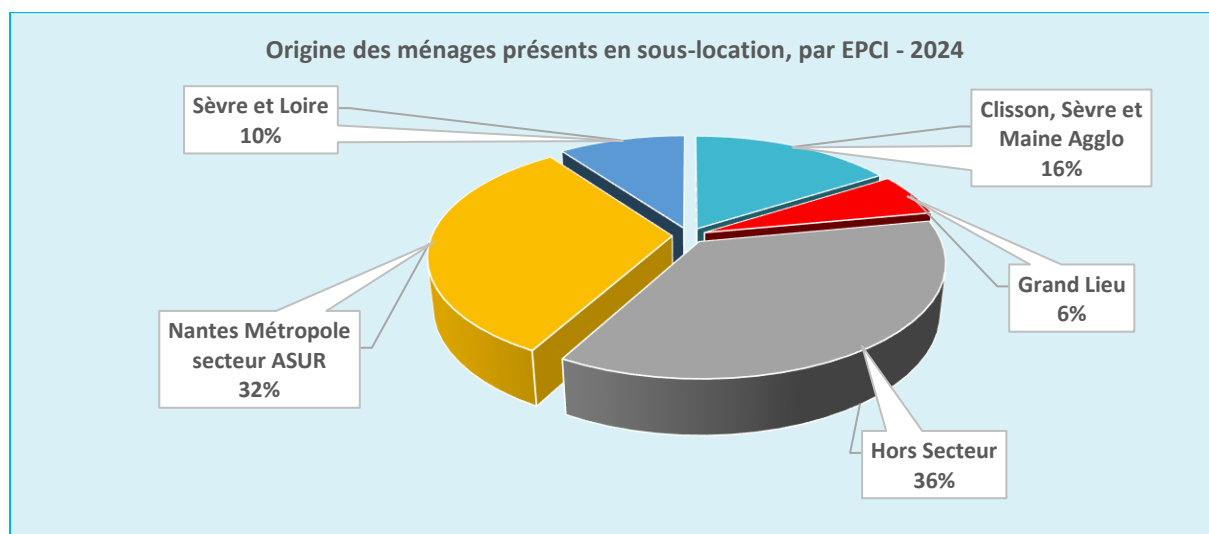
→ Situation du ménage avant l'intervention du service



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ Origine des ménages



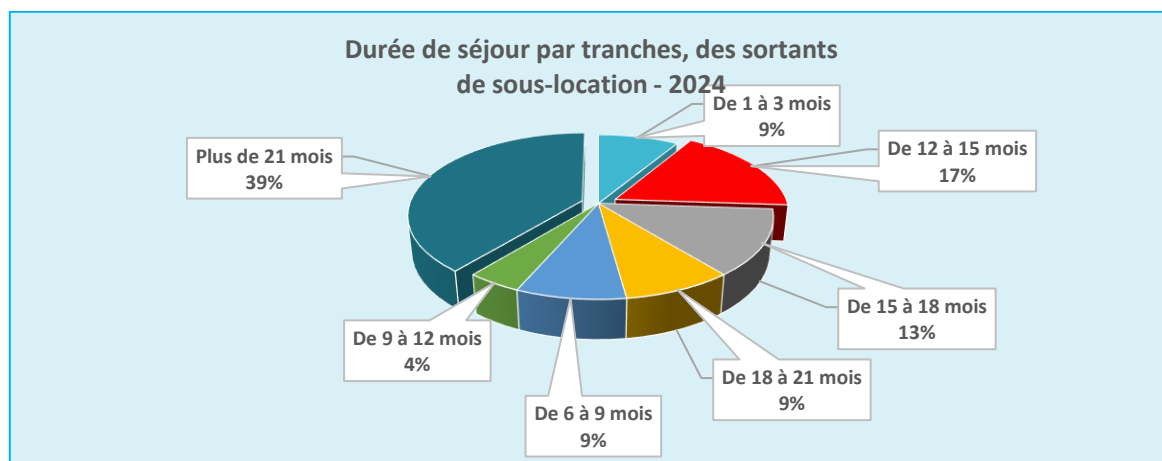
→ Composition familiale

Composition familiale des présents en sous-location en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Couple	2	0	5,7%	0,0%
Couple + 1	3	0	8,6%	0,0%
Couple + 2	4	1	11,4%	6,7%
Couple + 3	0	1	0,0%	6,7%
Couple + 4 ou +	3	0	8,6%	0,0%
Femme + 1	4	2	11,4%	13,3%
Femme + 2	6	1	17,1%	6,7%
Femme + 3	2	1	5,7%	6,7%
Femme + 4 ou +	1	1	2,9%	6,7%
Femme seule	3	2	8,6%	13,3%
Homme + 1	3	0	8,6%	0,0%
Homme + 2	1	2	2,9%	13,3%
Homme seul	3	4	8,6%	26,7%
Total	35	15	100%	100%

d. Statistiques des sortants de sous-locations en 2024

Sur les 50 ménages présents en sous-location en 2024, 19 ont été relogés soit 38 % (contre 18,6 % en 2023, donc en augmentation). En moyenne, un ménage reste 593,3 jours soit 1 an et 4,8 mois (contre 589,38 jours en 2023, soit 1 an et 7 mois).

→ Durée de séjour



→ Mode de relogement

Mode de relogement des sortants de sous-location en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Départ constaté	1	0	5,6%	0,0%
Fin de prise en charge	1	0	5,6%	0,0%
Hébergement par des tiers	1	0	5,6%	0,0%
Logement social	13	1	72,2%	100,0%
Parc privé	1	0	5,6%	0,0%
Retour au domicile ou au terrain	1	0	5,6%	0,0%
Total	18	1	100%	100%

→ Ressources à la sortie

Ressource principale des sortants de sous-location en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	4	1	22,2%	20,0%
Allocations Chômage	3	0	16,7%	0,0%
Prestations familiales	1	0	5,6%	0,0%
Retraite	0	1	0,0%	20,0%
RSA	4	0	22,2%	0,0%
Salarié en insertion	1	0	5,6%	0,0%
Salarié temps partiel	0	1	0,0%	20,0%
Salarié temps plein	5	2	27,8%	40,0%
Total	18	5	100%	100%

Ressource secondaires des sortants de sous-location en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	2	0	11,1	0,0
Pas de ressources secondaires	6	2	33,3	40,0
Prestations familiales	5	3	27,8	60,0
Prime d'activité	3	0	16,7	0,0
Salarié temps partiel	2	0	11,1	0,0
Total	18	5	100%	100%

e. Commentaires

Aspects généraux

Les mesures d'accompagnement social permettent aux familles d'être suivies sur une période fixée par le service F.S.L. Le référent social soutient la famille dans un projet logement. L'accompagnant doit donc axer son travail sur la problématique logement diagnostiquée, avant l'entrée de la famille ou au cours de sa présence en logement.

Cependant, la question du logement ne peut être déconnectée de la situation générale de la famille. Le référent social est ainsi très souvent à l'origine de réalisations de synthèses et de sollicitations de nouveaux partenaires, avec qui les usagers n'avaient pas pris contact précédemment (organismes bancaires, médecins en vue d'une mise sous tutelle).

En effet, l'utilisateur n'est pas systématiquement en relation avec une assistante sociale de secteur ; néanmoins, nous établissons dès que possible des temps de rencontres afin d'échanger sur la situation et définir les actions complémentaires à réaliser au profit des usagers. Nous sollicitons les partenaires spécialisés qui sont en mesure de répondre aux problématiques diverses de l'utilisateur : Solidarité Femmes Loire-Atlantique, hôpitaux psychiatriques, psychologues, services de l'ASE...

Les atouts du dispositif

Afin d'être dans une continuité d'insertion, nous hébergeons les ménages en difficultés, en logements d'insertion privés ou publics, et, cela à la suite du passage en logements d'urgence ou non. Les familles sont suivies socialement, afin de résoudre les diverses problématiques perçues, et, en partie seulement résolues en logements d'urgence. L'accompagnement social lié au logement permet ainsi de tendre vers une autonomie progressive du ménage. La sous-location peut nécessiter une mesure d'accompagnement, en fonction de l'évolution des situations accompagnées en logements d'urgence et de leur autonomie recouvrée.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

Principale difficulté rencontrée durant d'accompagnement en sous-location en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Absence de divorce (séparation) ou lenteur des procédures	2	0	5,7%	0,0%
Absence de proposition HLM	1	0	2,9%	0,0%
Dettes locatives	3	1	8,6%	6,7%
Difficultés d'accès à l'emploi	0	2	0,0%	13,3%
Difficultés de compréhension de la langue	5	0	14,3%	0,0%
Difficultés de gestion administrative et financière	12	5	34,3%	33,3%
Difficultés de gestion de la vie quotidienne	4	0	11,4%	0,0%
Difficultés liées à la situation de FVV	2	0	5,7%	0,0%
Entretien du logement	2	0	5,7%	0,0%
Non adhésion à l'accompagnement social	0	1	0,0%	6,7%
Problème de santé physique	1	1	2,9%	6,7%
Problème santé psychique	2	3	5,7%	20,0%
Ressources insuffisantes	1	2	2,9%	13,3%
Total	35	15	100%	100%

IV. MESURES ASLL ACCÈS ET MAINTIEN

En 2023, le service ASUR a intégré un groupement inter-associatif, avec les associations Solidarité Estuaire et Trajet, pour la gestion de mesures ASLL accès (22 ménages accompagnés par mois) et maintien (34 ménages accompagnés par mois) sur le territoire de Nantes Métropole. La coordination de celui-ci est portée par l'association Trajet.

Dans ce groupement, le service ASUR est conventionné pour accompagner 7 ménages chaque mois en mesure ASLL accès et 11 ménages chaque mois en mesures ASLL maintien.

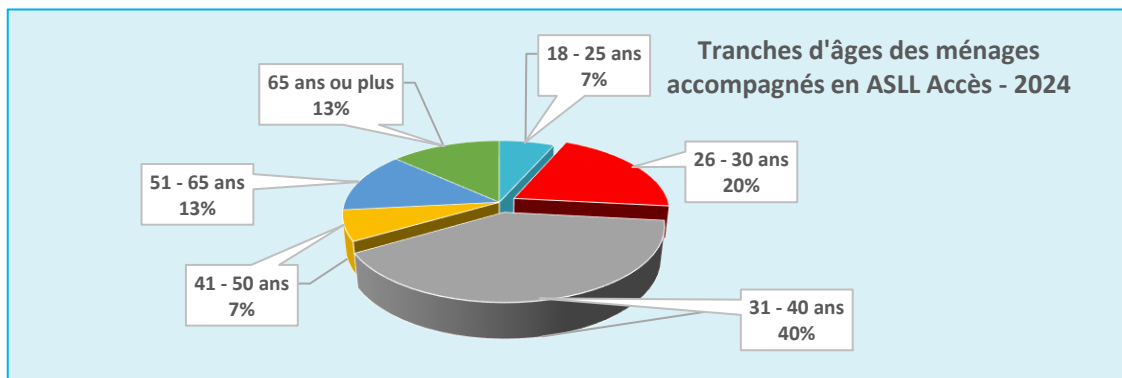
a. Mesures ASLL Accès

En 2024, il y a eu 15 ménages (contre 11 en 2023) soit 38 personnes, concernées et suivies dans le cadre des mesures Accompagnement Social Lié au Logement Accès.

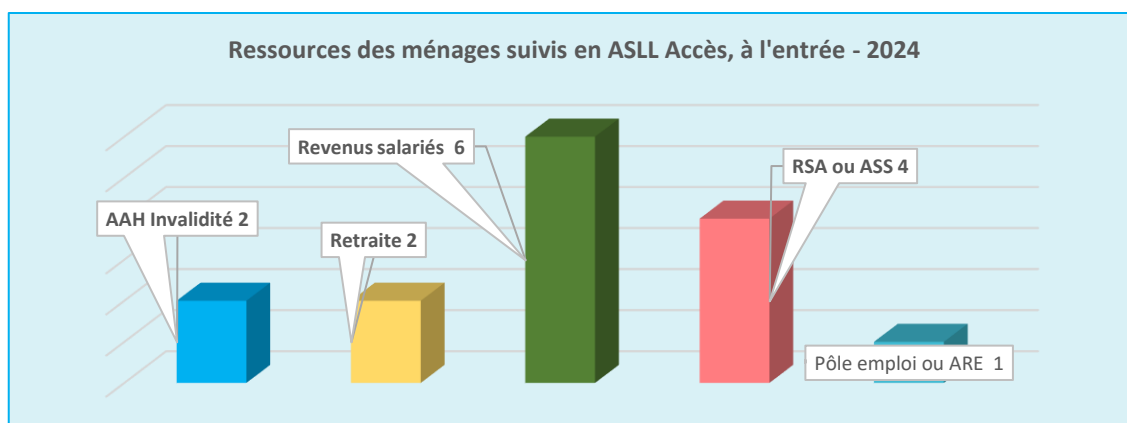
→ Composition familiale

Composition familiale des ménages suivis en ASLL Accès - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Couple + 2	2	13,3
Couple + 3	2	13,3
Femme +1	2	13,3
Femme + 3	2	13,3
Femme seule	1	6,7
Homme seul	6	40,0
Total	15	100%

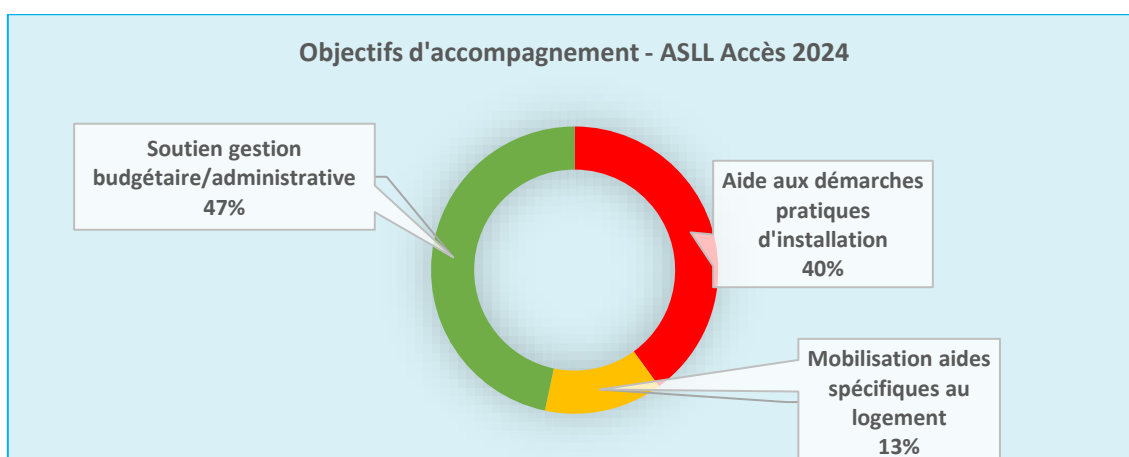
→ Les tranches d'âges

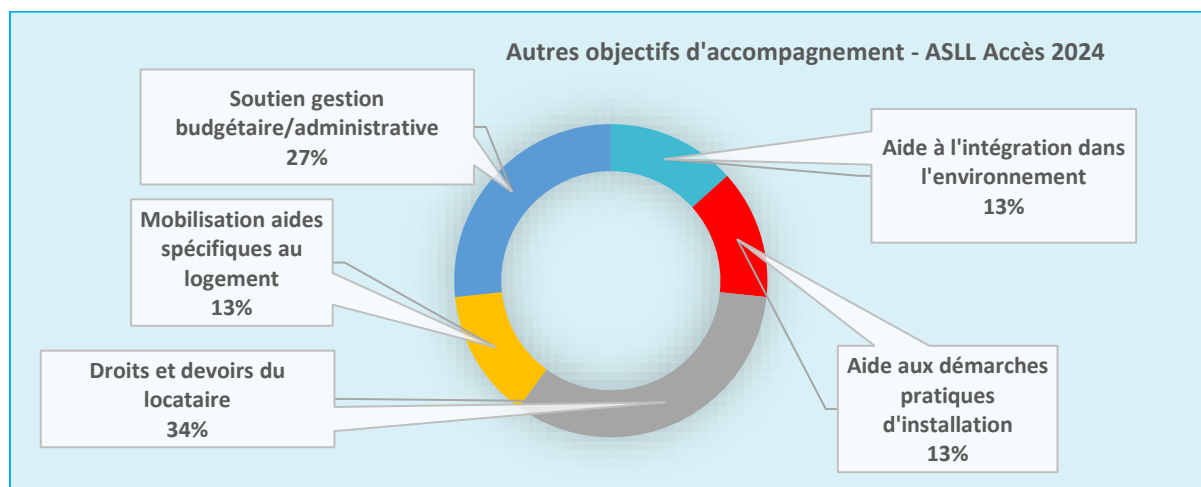


→ Les ressources à l'entrée



→ Objectifs d'accompagnement :

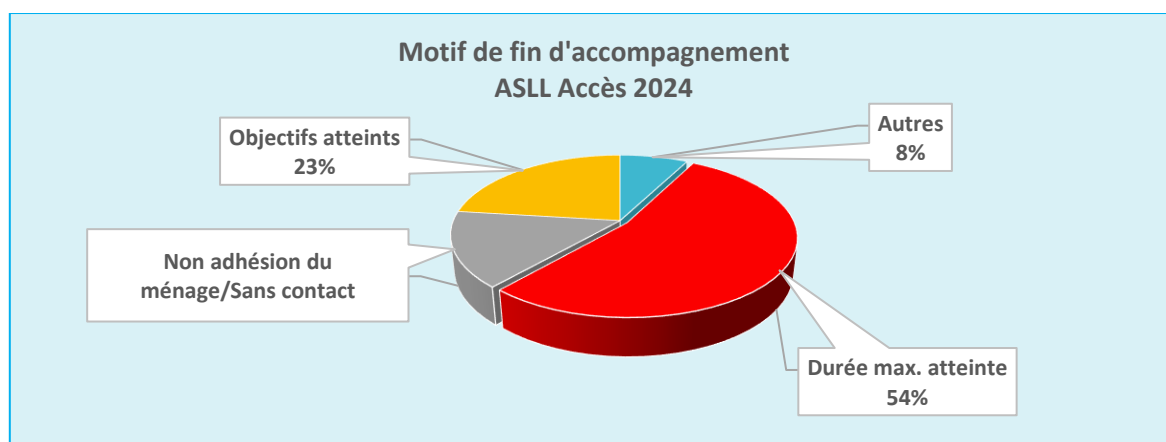




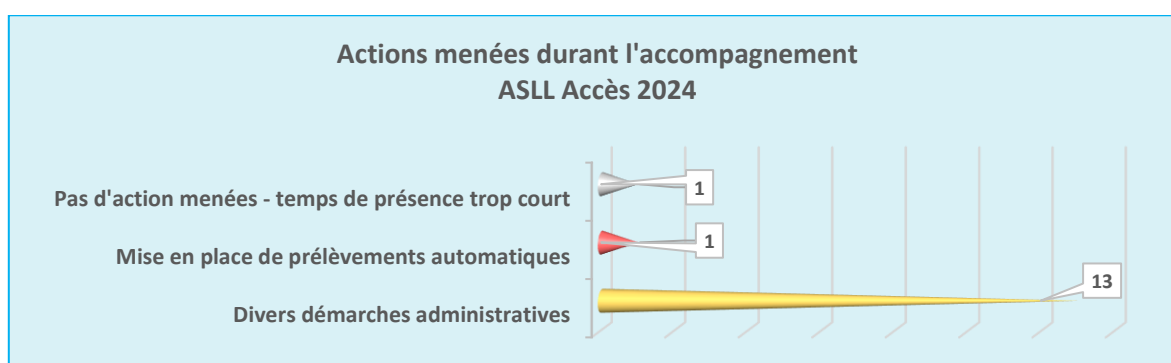
→ Distance d'intervention

La distance moyenne d'intervention, entre le service ASUR et les lieux de résidences des ménages est de 13,9 km (contre 9,8 km, donc en augmentation).

→ Fin d'accompagnement

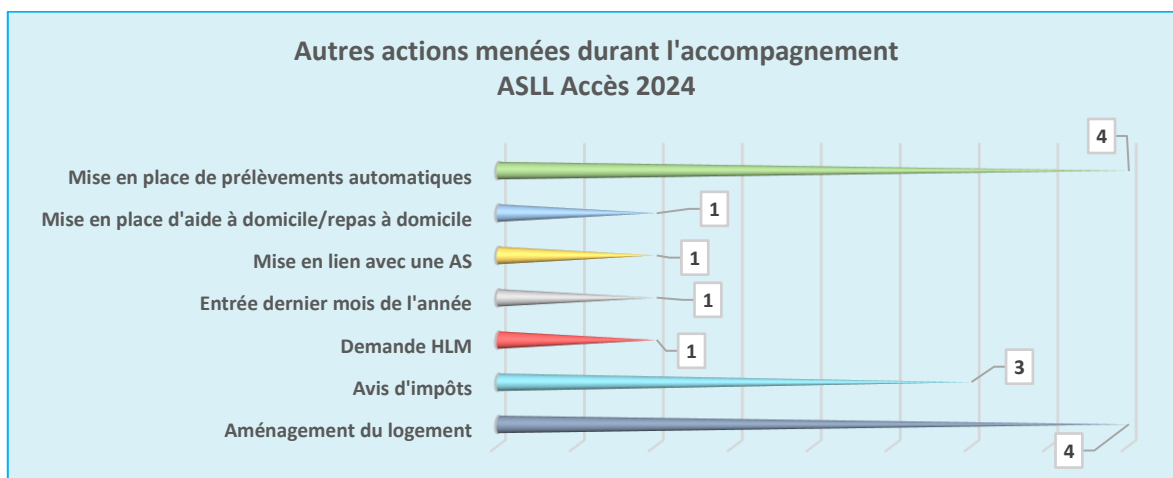


→ Actions menées durant l'accompagnement



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR



La durée moyenne d'accompagnement est de 165,9 jours, soit 13 mois (contre 188 jours, soit 6 mois 2023). Ceci s'explique par le fait que le dispositif qui avait débuté courant 2023, s'est déployé dans le service ASUR sur toute l'année 2024.

→ Ressources à la sortie

Ressources à la sortie de l'accompagnement en ASLL Accès - 2024	Pourcentages
AAH Invalidité	13,3%
Non concerné car non sorti	13,3%
Pôle emploi ou ARE	20,0%
Retraite	13,3%
Revenus salariés	20,0%
RSA ou ASS	20,0%
Total	100 %

2ème ressources à la sortie de l'accompagnement en ASLL Accès - 2024	Pourcentages
Autres ressources	6,7%
Non concerné car non sorti	13,3%
Pas de ressources secondaire	13,3%
Pension alimentaire	6,7%
Prestations familiales	20,0%
Prime d'activité	13,3%
Retraite complémentaire	13,3%
Revenus salariés	6,7%
RSA ou ASS	6,7%
Total	100 %

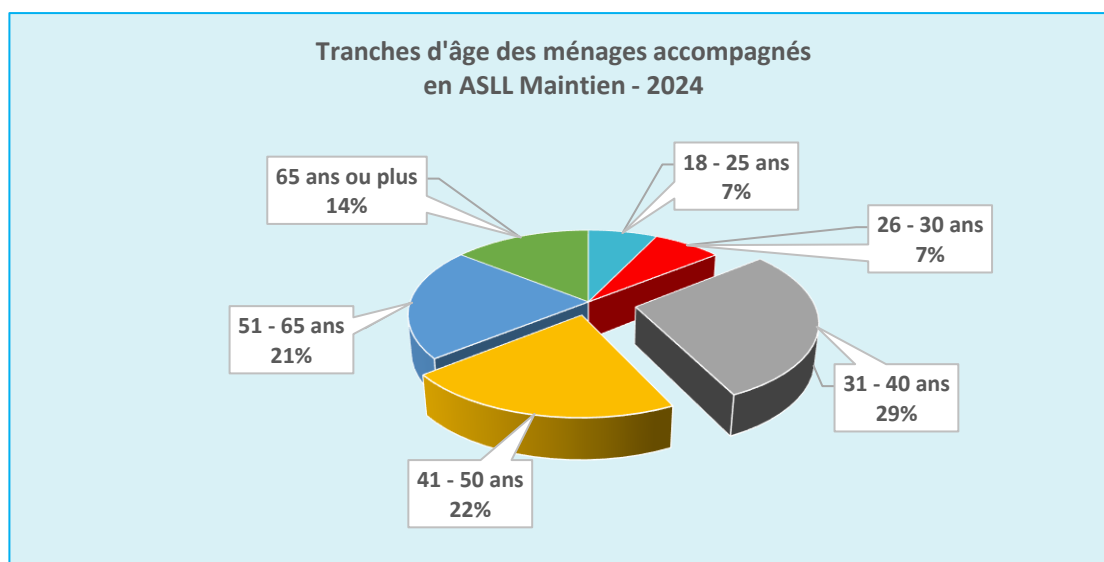
b. Mesures ASLL Maintien

Il y a eu 14 ménages, soit 36 personnes, concernées et suivies dans le cadre des mesures Accompagnement Social Lié au Logement Maintien en 2024 (contre 11 ménages et 24 personnes en 2023). Cette augmentation s'explique comme pour le dispositif ASLL Accès, du fait qu'il se soit mis en place au cours de l'année 2023 et qu'il a pu se déployer dans le service, tout au long de l'année 2024.

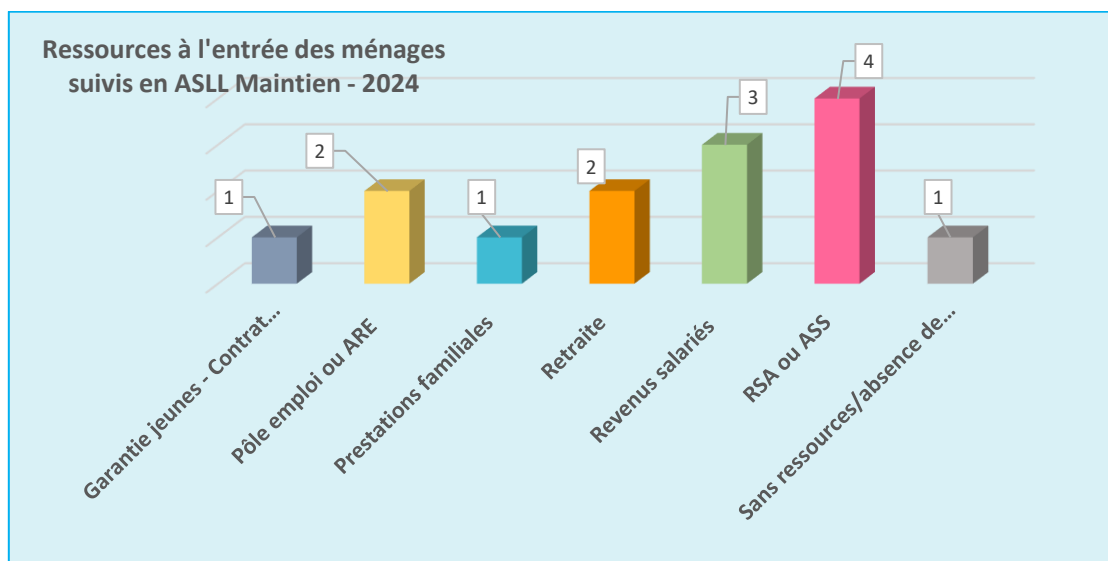
→ Composition familiale

Composition familiale des ménages accompagnés en ASLL Maintien - 2024	Nombre de ménages	Pourcentages
Couple	1	7,1%
Couple + 1	1	7,1%
Couple + 4 ou +	1	7,1%
Femme + 2	2	14,3%
Femme + 4 ou +	1	7,1%
Femme seule	1	7,1%
Homme seul	7	50,0%
Total	14	100 %

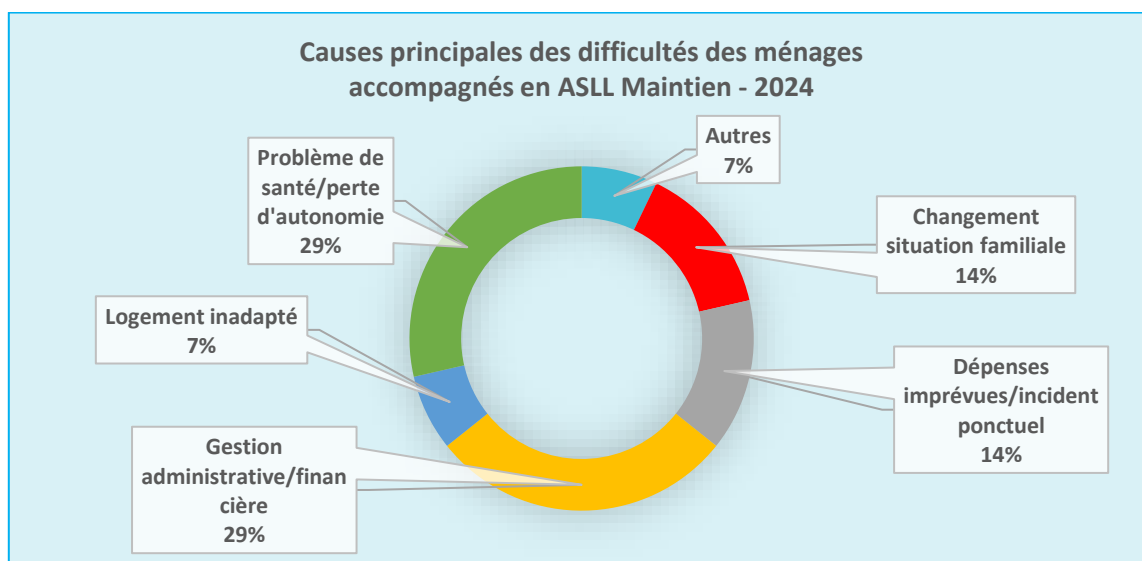
→ Tranches d'âge



→ Les ressources à l'entrée



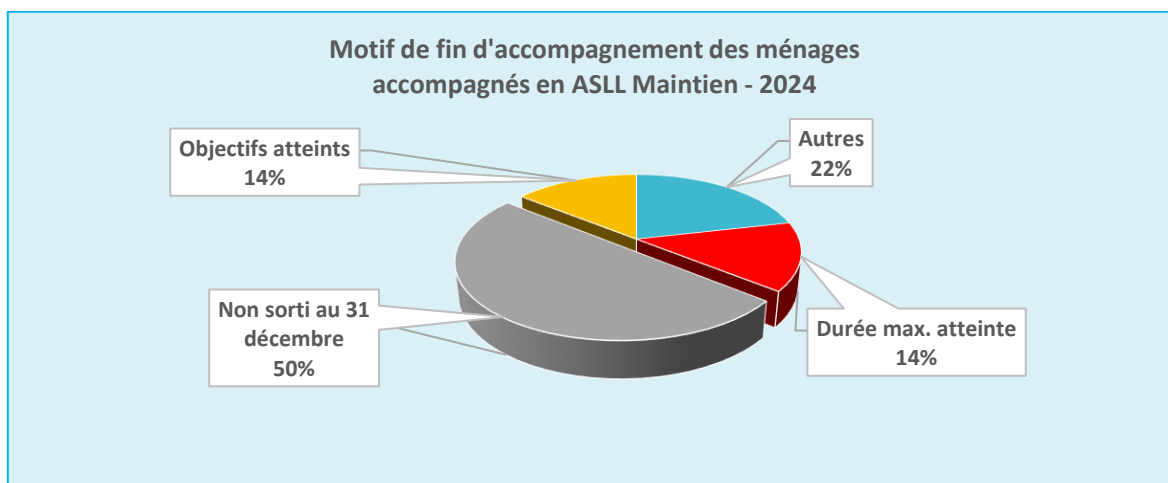
→ Causes principales des difficultés des ménages



→ Distance d'intervention

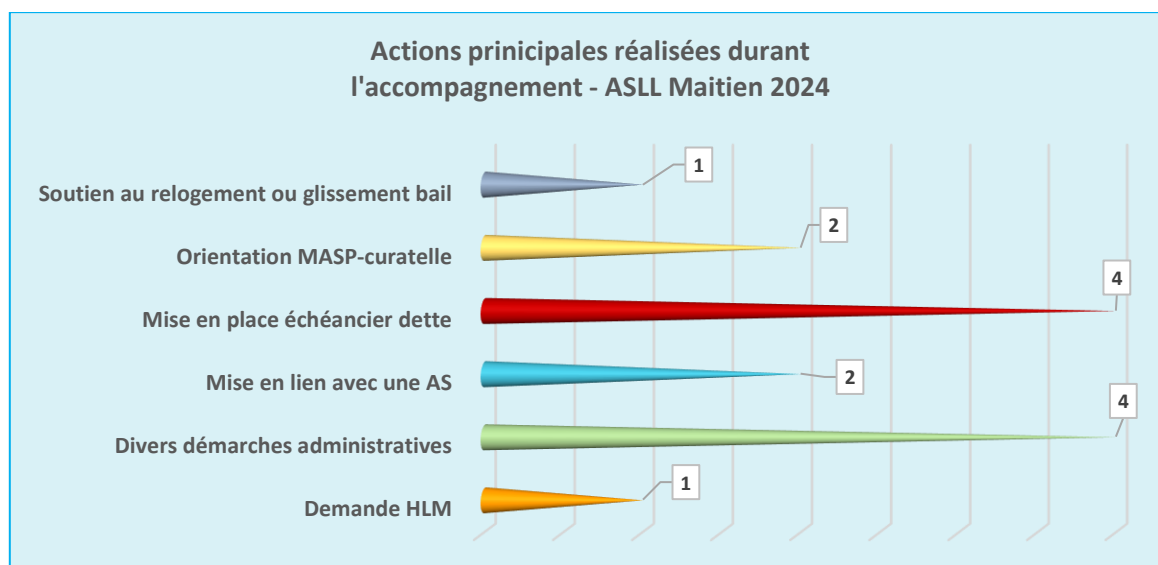
La distance moyenne d'intervention, entre le service ASUR et les lieux de résidences des ménages est de 14,4 km (soit stable par rapport à 2023 qui était de 14,8 km).

→ Les motifs de fin d'accompagnement



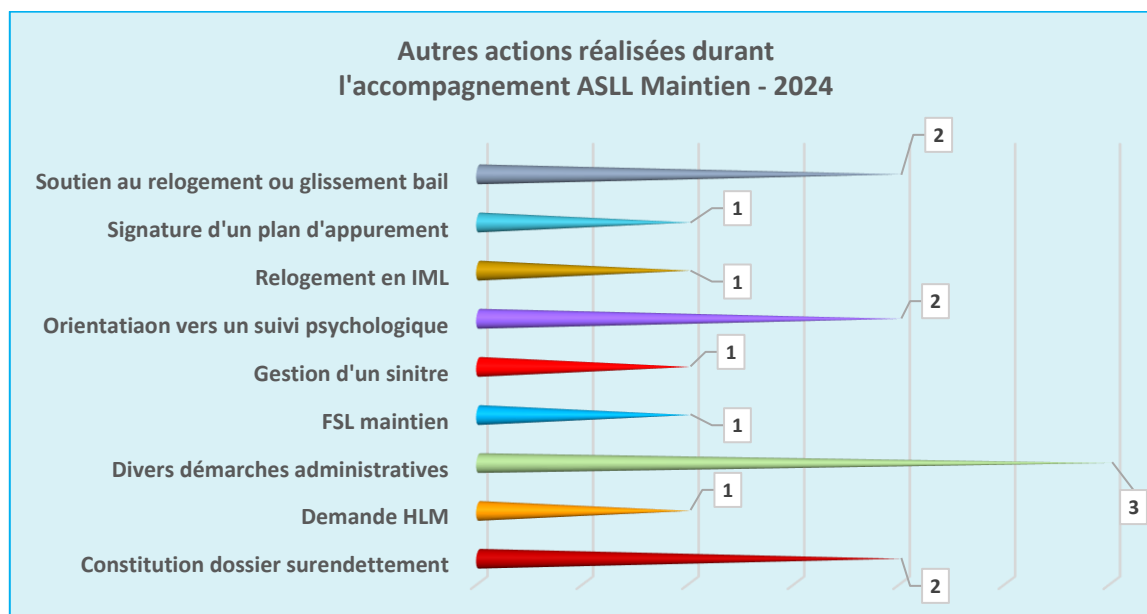
→ Actions menées durant l'accompagnement

Pour certains ménages, il y a eu beaucoup plus d'actions menées, que ce que nous avons pu recenser dans les tableurs avec l'objectif de sortir des statistiques. Parfois les personnes accompagnées, ne sont pas du tout autonomes et il a été réalisé avec elles énormément de démarches à tous les niveaux (administratives, gestion de la vie quotidienne, soutien moral...).



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR



- **Durée moyenne d'accompagnement** : 454,21 jours (contre 171,45 jours en 2023). Ceci s'explique notamment, par le déploiement du dispositif sur toute l'année 2024 alors qu'en 2023, cela commençait à se mettre en place

Il y a eu 7 sortants du dispositif

- **Ressources à la sortie**

Ressources principales à la sortie d'accompagnement en ASLL Maintien - 2024	Pourcentages
AAH Invalidité	7,1%
Garantie jeunes - Contrat d'engagement Jeune (ASP)	7,1%
Non concerné car non sorti	50,0%
Pôle emploi ou ARE	7,1%
Retraite	7,1%
Revenus salariés	14,3%
RSA ou ASS	7,1%
Total	100 %

Ressources secondaires à la sortie d'accompagnement en ASLL Maintien - 2024	Pourcentages
Non concerné car non sorti	50,0%
Pas de ressources secondaire	21,4%
Prestations familiales	14,3%
Retraite complémentaire	7,1%
Revenus salariés	7,1%
Total	100 %

V. FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES MISES EN SÉCURITÉ

Les places d'hébergement dédiées à la mise en sécurité des femmes victimes de violences sont réparties comme suit :

- 2 logements financés dans le cadre du protocole de mise en sécurité sur la délégation du Vignoble mis en place le 21 juin 2016
- 6 places en accompagnement global et de mise en sécurité intégrées au partenariat avec les villes du Sud de la Métropole
- 9 places Grenelle ouvertes en 12/2020

En 2024, 14 femmes ont pu bénéficier d'une mise en sécurité par le service ASUR. Elles étaient au nombre de 19 en 2023. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette situation :

- Un logement qui pouvait accueillir 6 places, à Nantes a été immobilisé de juin à septembre, remplacé par un logement plus petit sur Vallet, qui s'est avéré inadéquat aux demandes que nous recevions.
- Certaines demandes reçues ne correspondaient pas aux critères de mise en sécurité avec secret d'adresse, ou certaines femmes ne souhaitaient pas intégrer le dispositif en raison des contraintes liées au secret d'adresse (arrêt ou suspension de l'activité professionnelle, déscolarisation des enfants, relatif isolement du fait de ne pas pouvoir donner son adresse à son entourage). Une réflexion d'équipe est en cours sur la pertinence de dédier des places en logements d'urgence pour des femmes victimes de violences, ne nécessitant pas de secret d'adresse.
- Le circuit de l'orientation vers les places Grenelle, mériterait d'être clarifié

On peut observer que les chiffres en terme de durée des violences subies sont similaires d'une année sur l'autre. Globalement, les femmes accueillies ont vécu des violences pendant plus de 4 ans.

En 2024, nous avons accueillie davantage de femmes de + de 60 ans qu'en 2023. On peut penser que le fait de la médiatisation de ce fait de société, amène des femmes plus âgées à oser engager des démarches pour se protéger et sortir des violences conjugales, notamment.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

a. Données chiffrées par dispositifs

→ Les communes d'origine

Communes d'origine	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
Aigrefeuille-sur-Maine	0	0	1	1
Basse-Goulaine	0	1	0	1
Boussay	0	0	1	1
Haute-Goulaine	1	0	0	1
La Regrippière	1	0	0	1
Le Loroux-Bottereau	0	0	2	2
Les Sorinières	1	1	0	2
Nantes	1	0	0	1
Remouillé	0	0	1	1
Rezé	0	1	0	1
Saint-Julien de Concelles	1	0	0	1
Vertou	1	0	0	1
Total	6	3	5	14

→ Les prescripteurs

Prescripteurs	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
Associations	1	1	0	2
CCAS	2	1	2	5
EDS	1	1	2	4
SFLA	1	0	1	2
SOLIBUS	1	0	0	1
Total	6	3	5	14

→ La structure familiale

Composition familiale	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
Femme + 2	1	1	1	3
Femme + 3	0	1	1	2
Femme + 1	4	0	1	5
Femme seule	1	1	2	4
Total	6	3	5	14

→ Âge des femmes mises en sécurité

Tranches d'âge	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
26-35 ans	3	0	2	5
36-45 ans	2	2	0	4
46-60 ans + de 60 ans	1	1	3	5
Total	6	3	5	14

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ Durée des violences

Durées des violences	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
Entre 1 et 2 ans	2	0	0	2
Entre 2 et 4 ans	2	1	0	3
Plus de 4 ans	2	2	5	9
Total	6	3	5	14

→ Situation professionnelle

Situation professionnelle	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
Arrêt maladie	0	0	1	1
Retraite	1	0	2	3
Salariée	3	0	0	3
Sans activité	2	3	2	7
Total	6	3	5	14

b. Données chiffrées tous dispositifs confondus

Les places de mise en sécurité pour femmes victimes de violences, tous dispositifs confondus ont permis d'héberger 14 ménages, soit 27 personnes.

La moitié des femmes hébergées étaient sans activité à leur admission, soit 7 sur 14.

→ Durées de séjour

Durées de présences	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
15 à 45 jrs	0	1	1	2
Plus de 45 jrs	6	2	4	12
Total	6	3	5	14

On remarque que la durée de prise en charge s'est allongée en 2024. D'ailleurs, nous notons une augmentation chaque année de cette durée de séjour (plus 18 jours en 2023 et plus 28 jours en 2024).

→ Type d'accompagnement

Type d'accompagnement social	Nombre d'entretiens réalisés sur 14 suivis en 2024
Nombre de RDV de suivi social	300
Nombre de rencontres tripartites	13
Total	313

L'accompagnement s'est renforcé de façon assez importante en 2024, du fait de l'embauche d'une référente sociale dédiée au dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales. Ainsi, le nombre de rendez-vous de suivi social, en présence ou au téléphone est passé de 171 à 300. Cette embauche s'est faite notamment, sur le constat que

ce public demande un accompagnement plus soutenu que les autres. Dans ce cadre, chaque femme a été rencontrée en moyenne 21,4 fois durant sa prise en charge.

Remarque : Lors de l'entrée en logement de mise en sécurité, 2 kits de première nécessité (produits d'hygiène et produits alimentaires) sont fournis à chaque admission pour permettre au ménage de subvenir à ses besoins pour les premiers jours d'accueil. En 2024, 24 kits ont pu être distribué (hygiène et/ou alimentaires).

Le service ASUR participe au groupe ressources femmes victimes de violences conjugales, mis en place par la délégation vignoble du Département. Dans ce cadre, une réflexion a été menée sur la prise en charge des femmes hébergées au sein des logements de mise en sécurité, qui a notamment permis la mise en place d'entretiens tripartites avec SFLA et le service ASUR. De même, des rencontres régulières sont organisées avec les autres opérateurs de l'AHF pour permettre un échange de bonnes pratiques sur les places financées par la DDETS.

→ Solution de relogement

Solution de relogement	Grenelle	Accompagnement global	Protocole Vignoble	Total
Départ constaté	0	0	1	1
Hébergement	1	0	1	2
Logement d'urgence	0	1	0	1
Logement social	5	1	3	9
Non sortie au 31 décembre 2024	0	1	0	1
Total	6	3	5	14

En 2024, si la durée du séjour augmenté (+28 jours), nous notons que le nombre de relogement stable, en bail direct, a été bien plus important : 9 ménages relogés en 2024 dans le parc social, contre 1 en 2023.

Il n'y a eu aucun retour au domicile conjugal de constaté et moins de sortie en hébergement chez des tiers (2 en 2024, contre 5 en 2023).

La référente principale du dispositif a axé le travail de relogement vers des recherches de solutions stables et autonomes, la situation des familles le permettant. Il y a eu moins de bascules en interne vers des logements temporaires ASUR (3 en 2024, contre 6 en 2023). Ces mouvements en interne nécessitent que la bonne combinaison de facteurs soit réunie : Le bon secteur du logement qui se libère (éloignement du conjoint violent), taille du logement en adéquation avec la composition des ménages.

VI. L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

En 2020, le service ASUR a été conventionné pour gérer 13 logements en Intermédiation Locative pour compléter son offre de logements accompagnés sur le territoire du vignoble nantais. Au cours de l'année 2024, le service ASUR a géré 15 logements en IML (dont 1 logements Actaroms).

Au sein du service ASUR, les ménages hébergés au sein de ce dispositif, ont été au nombre de 15, soit 51 personnes. Les orientations se font intégralement par le SIAO insertion.

a. Statistiques des entrants 2024

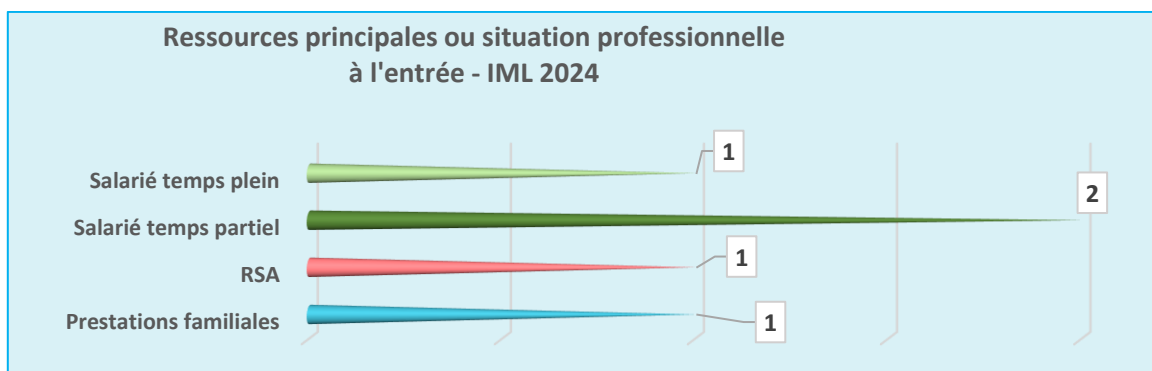
→ Compositions familiales

Composition familiale des entrants en IML en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Couple + 4 ou +	1	0	50,0%	0,0%
Femme + 1	0	1	0,0%	33,3%
Femme + 3	0	1	0,0%	33,3%
Homme + 4 ou +	1	0	50,0%	0,0%
Homme seul	0	1	0,0%	33,3%
Total	2	3	100%	100%

→ Tranches d'âges

Tranches d'âge des entrants en IML en 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
26 - 30 ans	0	1	0,0%	33,3%
31 - 40 ans	1	2	50,0%	0,5%
41 - 50 ans	1	0	50,0%	0,3%
Total	2	3	100%	100%

→ Les ressources à l'entrée



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service ASUR

→ Motifs d'entrée des ménages

Motifs d'entrée en IML des entrants - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	0	1	0,0%	25,0%
Expulsion du logement	0	1	0,0%	25,0%
Sortie d'hébergement	2	0	66,7%	0,0%
Violences conjugales	0	1	0,0%	25,0%
Total	3	4	100%	100%

b. Statistiques des présents 2024

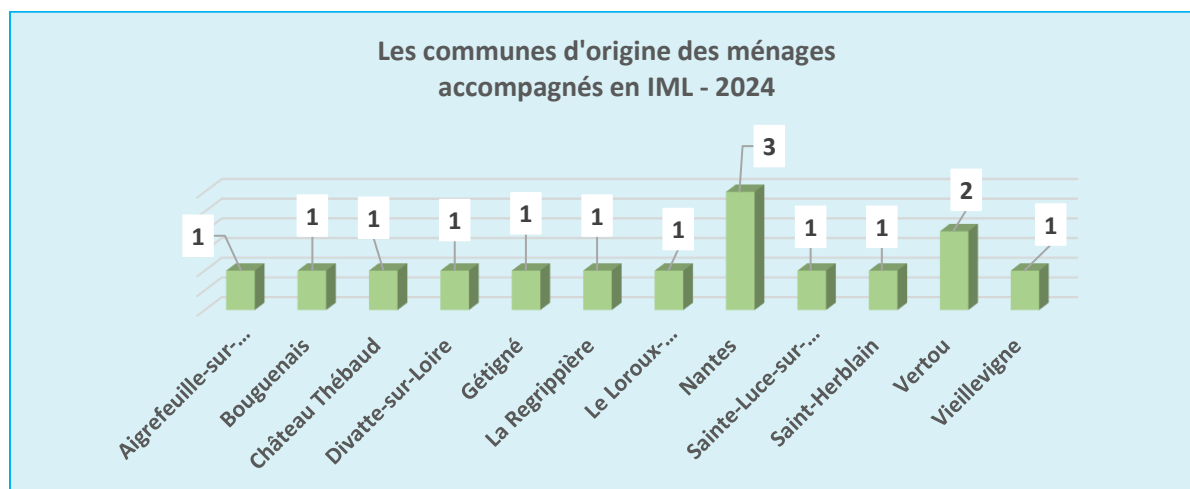
→ Motifs d'entrée

Motifs d'entrée en IML des présents - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	0	1	0,0%	11,1%
Expulsion du logement	0	2	0,0%	22,2%
Hébergement précaire	0	1	0,0%	11,1%
Ressources insuffisantes	0	1	0,0%	11,1%
Rupture conjugale	1	0	16,7%	0,0%
Sortie de logement d'urgence	1	0	16,7%	0,0%
Sortie de protocole	1	0	16,7%	0,0%
Sortie d'hébergement	3	1	50,0%	11,1%
Violences conjugales	0	3	0,0%	33,3%
Total	6	9	100%	100%

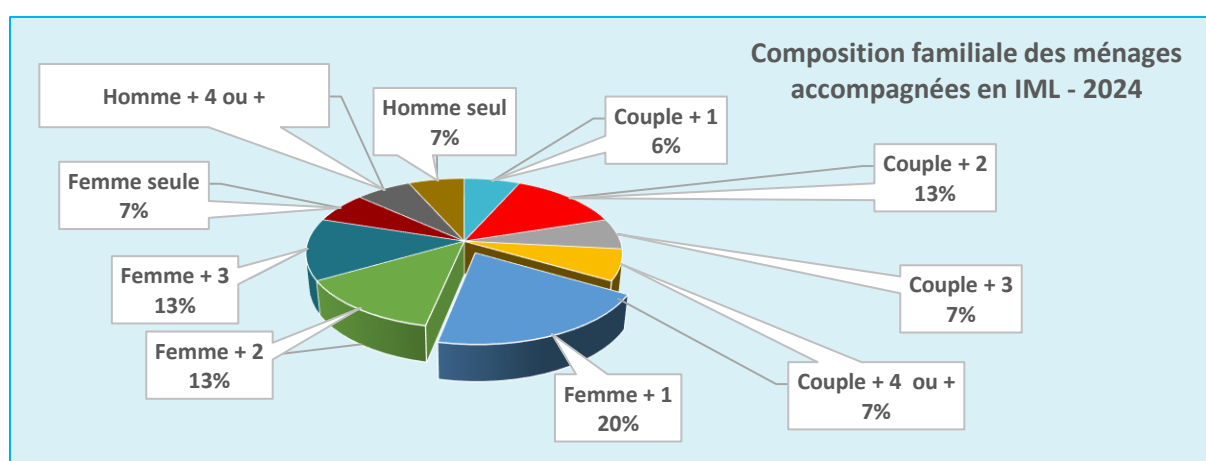
→ Situation du ménage avant intervention du service

Situation du ménage avant l'entrée en IML - 2024	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Domicile conjugale	0	2	0,0	22,2
Hébergement 115	1	1	16,7	11,1
Hébergement ASBL autre service	2	0	33,3	0,0
Hébergement chez des tiers	1	1	16,7	11,1
HLM	0	1	0,0	11,1
Logement de fortune, caravane	0	1	0,0	11,1
Logement d'urgence	1	0	16,7	0,0
Logement privé	0	1	0,0	11,1
Logement protocole	1	1	16,7	11,1
Rue	0	1	0,0	11,1
Total	6	9	100%	100%

→ Communes d'origine



→ Composition familiale



→ Difficultés principales rencontrées durant l'accompagnement

Principales difficultés rencontrées durant l'accompagnement en IML - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Absence de divorce (séparation) ou lenteur des procédures	2	13,3%
Absence de proposition HLM	2	13,3%
Difficultés d'accès à l'emploi	1	6,7%
Difficultés de compréhension de la langue	1	6,7%
Difficultés de gestion administrative et financière	5	33,3%
Difficultés liées à la situation de FVV	2	13,3%
Problème santé psychique	1	6,7%
Problèmes de voisinage	1	6,7%
Total	15	100%

c. Statistique des sortants d'IML en 2024

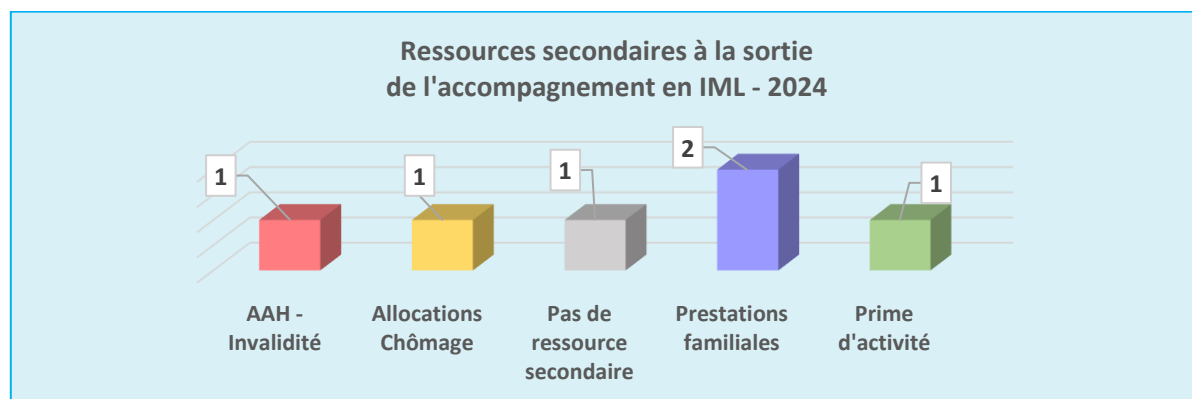
→ Mode de relogement

Sur les 15 ménages accueillis en IML, 6 ménages sont sortis du dispositif. Leur durée de séjour a été de 422 jours en moyenne (contre 497 jours en 2023), soit 16 mois. Cinq des ménages ont été relogés dans le parc social.

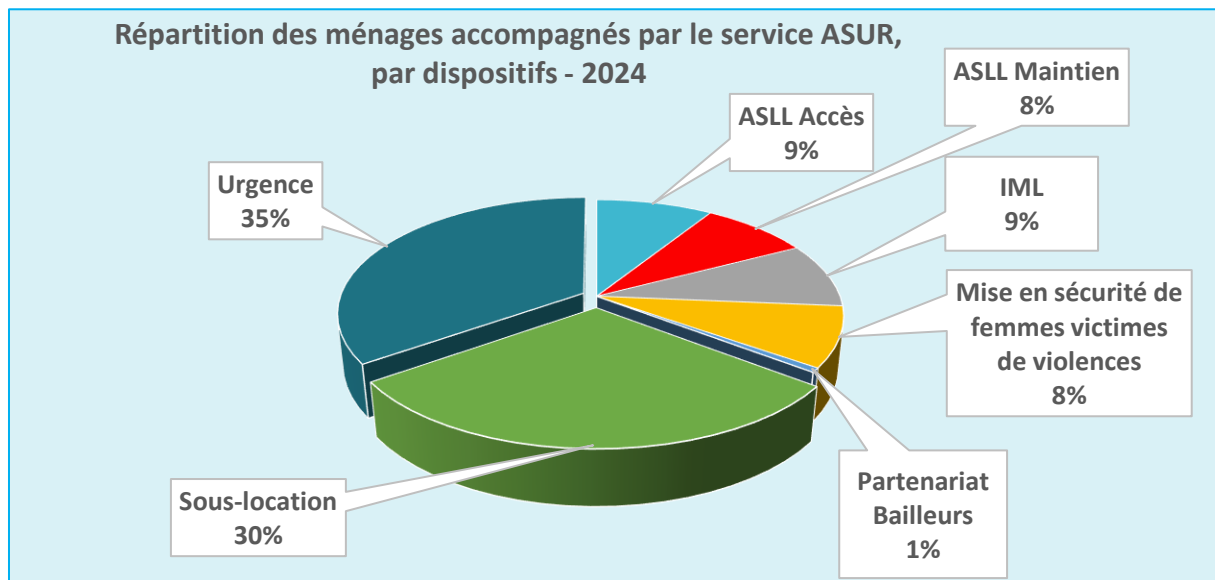
Mode de relogement des sortants d'IML en 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
Logement social	5	83,3%
Retour au domicile ou au terrain	1	16,7%
Total	6	100%

→ Ressources à la sortie

Ressource principale à la sortie d'IML - 2024	Nombre de ménages	Répartition en %
AAH - Invalidité	1	16,7%
Allocations Chômage	1	16,7%
Indemnités journalières	1	16,7%
Salarié temps partiel	2	33,3%
Salarié temps plein	1	16,7%
Total	6	100%



VII. CONCLUSION



En 2024, le service ASUR a accompagné 167 ménages tous dispositifs confondus, ce qui reste stable par rapport à l'année 2023. La durée moyenne globale d'accompagnement des sortants en logement d'urgence est de 445 jours (en augmentation par rapport à 2023) et pour la sous-location de 596 jours, ce qui reste stable par rapport à 2023.

Le nombre de logements d'urgence reste stable de par la volonté des communes ou des communautés de communes qui comprennent l'intérêt d'un tel dispositif pour leurs administrés. La mise à disposition de logements provisoires se gère en premier lieu avec la commune puis les modalités de fonctionnement sont inscrites dans une convention intercommunale le plus souvent. Nous allons vers une amélioration de la qualité des logements proposés ; de ce fait, nous demandons à perdre certains logements et échangeons avec les intercommunalités sur la mise à disposition de logement HLM (PLAI) afin d'avoir des logements récents peu chers et économiques sur le plan énergétique ou encore des travaux sur les logements existants.

Le partenariat entre les communes, les bailleurs sociaux et l'Association permet une prise en charge de l'usager qui peut être perfectible notamment dans une adaptation de la mesure ASLL à des publics spécifiques tels que les jeunes notamment et les personnes avec des problèmes de santé mentale.

Pour l'année 2024, une partie des accompagnements ont dépassé les durées fixées par les référentiels. Ce dépassement est à mettre en lien à la fois avec la problématique du manque de logements sociaux (secteur tendu notamment pour les logements T2 et T4), la concurrence des publics, mais également du fait des problématiques de quelques ménages qui relèvent d'une prise en charge en CHRS, maison-relais ou autre.

VIII. PERSPECTIVES 2025

Le travail de refonte de la mesure ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) par le FSL métropolitain s'est poursuivi sur l'année 2024. Ce chantier engagé en 2023, nous a permis d'enrichir les pratiques des professionnels du service du fait du travail au sein des groupements inter-associatifs.

Les mesures ASLL accès et maintien sur le territoire de Nantes Métropole ont démontré leurs pertinence en répondant aux besoins des personnes dans les communes de proximité. Nous souhaitons étendre cette pratique sur le territoire du Vignoble. Ce type de mesure prend tout son sens dans le cadre de la politique du Logement d'Abord, en cohérence avec notre volonté de développer « l'aller-vers » et de permettre une intervention préventive sur notre territoire. Ce nouvel outil nous permet d'élargir la gamme de nos interventions et de bénéficier du lien de proximité que nous entretenons avec les bailleurs sociaux, les municipalités et EPCI. Ce renforcement du partenariat doit favoriser le relogement dans le parc social.

Par ailleurs, le service ASUR doit objectiver le travail effectué dans le cadre des divers dispositifs d'hébergement et consolider son fonctionnement pour atteindre l'équilibre budgétaire et stabiliser l'équipe des professionnels.

Dans la conjoncture économique actuelle, le service doit adapter son fonctionnement aux financements reçus. Cette objectivation nous permettra notamment de collaborer avec les financeurs sur le coût des mesures et de la gestion locative.

L'accompagnement social de femmes victimes de violences conjugales dans le cadre des protocoles de mise en sécurité représente un accompagnement social plus soutenu que l'accompagnement qui est déterminé dans le référentiel ASLL. Un travail est également mené avec le Département, l'État, Solidarité Femmes et les opérateurs associatifs de l'AHI pour renforcer l'accompagnement social spécifique mis en œuvre pour ce public.